



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 juin 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. MELOTTE et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 24 juin 2011

Publié le 1er juillet 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 22

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean-François DODET	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Lucien BRENOT	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Michel ROTGER	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Claude DARCIAUX	M. Michel JULIEN pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : EAU POTABLE

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 février 1995 (n°95/101) et du décret du 6 mai 1995 (95-635), il est présenté le rapport sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur le périmètre de l'ancien Syndicat Mixte du Dijonnais.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services, de vérifier si les objectifs poursuivis par la collectivité sont atteints ou en voie de l'être et de contrôler les missions des délégataires.

Ce rapport annuel qui concerne l'exercice 2010 est présenté par le Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise mais concerne la dernière année d'exercice du Syndicat Mixte du Dijonnais qui a été dissous le 31 décembre 2010.

Ce rapport annuel qui est rédigé par la collectivité est différent du rapport établi par chaque délégataire. Les rapports spécifiques de chaque délégataire sont à disposition des élus et des consommateurs par consultation au service Eau/Assainissement du Grand Dijon.

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sera présenté à la Commission Consultative des Services Publics locaux le 21 juin 2011.

Vu l'avis de la Commission Eau Assainissement Voiries Réseaux Divers,

Vu l'avis du Bureau,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

2010

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées



eauvitale

Station de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic



Rappel

Depuis 1995, en vertu du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable et du service de l'assainissement des eaux usées.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services :

- vérifier si les objectifs poursuivis par la collectivité sont atteints ou en voie de l'être,
- contrôler les missions des délégataires.

Le rapport annuel rédigé par la collectivité n'est pas à confondre avec le rapport établi par chaque délégataire, même s'il forme un recueil analytique de différentes données ; les rapports spécifiques de chaque délégataire sont à disposition des élus et consommateurs pour consultation au siège de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit de nouveaux indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement afin d'uniformiser les éléments de comparaison entre différentes collectivités.

Ainsi, répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau potable et assainissement des eaux usées.



Sommaire

3 Introduction

- 4 Le programme **eauvitale**
- 5 L'harmonisation du prix et des services de l'eau
- 7 Favoriser l'information sur les questions de l'eau
- 8 Evolution des délégations de service public eau et assainissement
- 10 2001-2010 Les grands Chantiers de l'agglomération dijonnaise

I'Eau potable

- 13 Indicateurs techniques
- 14 Les services délégués
- 15 Le périmètre d'intervention
- 16 Chiffres et faits marquants de l'année 2010
- 18 Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise
- 20 Protection de la ressource en eau de l'agglomération dijonnaise
- 24 La qualité de la ressource en eau
- 26 Détails 2010 des paramètres de la qualité de l'eau
- 29 Suppression des branchements en plomb
- 30 Le traitement de l'eau de l'agglomération dijonnaise
- 31 Production des ressources en eau en 2010
- 33 Les Ventes d'Eau en Gros
- 34 Les réservoirs d'eau potable
- 35 Indicateurs Techniques 2010
- 39 Remplacement des compteurs

- 41 **Indicateurs financiers**
- 42 La facture d'eau
- 43 Factures type 120 m3 au 1er janvier 2011
- 59 État de la dette

I'Assainissement des eaux usées

- 61 **Indicateurs techniques**
- 62 Les services délégués
- 65 Les chiffres et les postes de relèvement
- 66 Les conventions de déversement avec les industriels
- 67 Les faits marquants en 2010
- 68 Fonctionnement de la station **eauvitale** en 2010
- 70 Fonctionnement de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur en 2010
- 72 Indicateurs techniques 2010
- 76 Service Public d'Assainissement Non Collectif

- 77 **Indicateurs financiers**
- 78 La facture d'assainissement
- 79 Factures type 120 m3 au 1er janvier 2011
- 102 État de la dette

- 103 Prix de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2011

- 127 Notice d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse



Introduction

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de l'agglomération dijonnaise exerce les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de l'agglomération.

Par délibération du 14 janvier 2000, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Est Dijonnais (S.I.A.E.D.), qui est ainsi devenu le Syndicat Mixte du Dijonnais (arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2000).

Par arrêté préfectoral du 16 novembre 2010, le Syndicat Mixte du Dijonnais a été dissous au 31 décembre 2010, et la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est substituée au Syndicat Mixte du Dijonnais à partir du 1^{er} janvier 2011 pour l'exécution des compétences eau potable et assainissement.

Les communes de Couternon et de Varois et Chaignot qui ne font pas partie du Grand Dijon, ont repris leurs compétences eau et assainissement.

Au cours de sa dernière année d'existence, le Syndicat Mixte du Dijonnais a poursuivi son travail en l'organisant autour de plusieurs enjeux d'avenir :

- assurer une plus grande sécurité et qualité d'approvisionnement en eau potable du Grand Dijon (et hors agglomération pour les ventes d'eau en gros notamment),
- contribuer à la protection de la nature en lui rendant une eau propre,
- garantir un prix de service de l'eau plus juste et accessible à tous (renouvellement de deux délégations de service public eau potable et assainissement),
- participer à la construction d'un urbanisme respectueux de l'environnement et maîtriser les nuisances, et contribuer à la cohérence de développement du "Bassin Dijonnais",
- maximaliser les ressources existantes et tendre vers des économies d'eau (lutte contre les fuites),
- sensibiliser, éduquer et former à la bonne gestion des ressources en eau.

Ces enjeux d'avenir qui fondent le programme eau **vitale** seront poursuivis par le Grand Dijon.

Colette Popard

Vice Présidente de la Communauté de l'agglomération dijonnaise
Déléguée à l'eau et à l'assainissement
Maire Adjointe de Dijon
Conseillère Générale



Le programme eau**vitale**

Le 9 novembre 2004, le Syndicat Mixte du Dijonnais a lancé un programme dédié à la bonne gestion des ressources en eau du Grand Dijon : le programme eau**vitale**.

Parce qu'elle est un bien vital dont la qualité et la quantité peuvent être mises à mal par les activités humaines, l'eau est au cœur des défis que doit relever le Grand Dijon. Le programme eau**vitale** a été institué pour répondre à ces objectifs de développement durable.

Démarche globale, cohérente et concertée, cette politique de l'eau appelle tout d'abord à la construction d'équipements du meilleur niveau européen. Elle passe ensuite par la reconquête et la préservation du patrimoine aquatique et environnemental. Enfin, elle a pour objectif d'impliquer tous les acteurs de l'eau et tous les citoyens pour une prise de conscience individuelle et un engagement de tous.

10 chantiers majeurs pour le programme eau**vitale**

Protection de l'environnement et des ressources naturelles, amélioration du cadre de vie, santé publique, équité sociale et optimisation des investissements du Grand Dijon sont les valeurs sur lesquels se fondent les 10 chantiers qui composent aujourd'hui le programme eauvitale**.**

- 1** Harmoniser le prix et les services de l'eau pour tous les habitants du Grand Dijon
> objectif permanent
- 2** Réduire les pertes du réseau d'eau potable du Grand Dijon
> objectif permanent
- 3** Supprimer d'ici 2013 tous les branchements d'eau potable en plomb du Grand Dijon
> chantier réalisé à plus de 50 %
- 4** Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur
> chantier terminé
- 5** Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic
> chantier terminé
- 6** Assurer un contrôle systématique des rejets d'eaux usées des entreprises industrielles du Grand Dijon
> chantier en plein développement
- 7** Refaire de l'Ouche une rivière de qualité
> régénération en cours, lié à la mise en route de la nouvelle station d'épuration des eaux usées eau**vitale**
- 8** Régénérer la qualité de l'eau de la nappe sud de Dijon
> régénération en cours avec la construction des usines de traitement d'eau potable de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Longvic
- 9** Pérenniser l'approvisionnement en eau potable du Grand Dijon depuis les ressources actuelles
- 10** Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon
> objectif permanent



L'harmonisation du prix et des services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

Chantier n°1 du programme eauvitale

Pour assurer à tous les habitants du Grand Dijon un prix plus juste, le chantier n°1 du programme eauvitale vise à harmoniser le prix et les services de l'eau sur tout le territoire de l'agglomération dijonnaise.

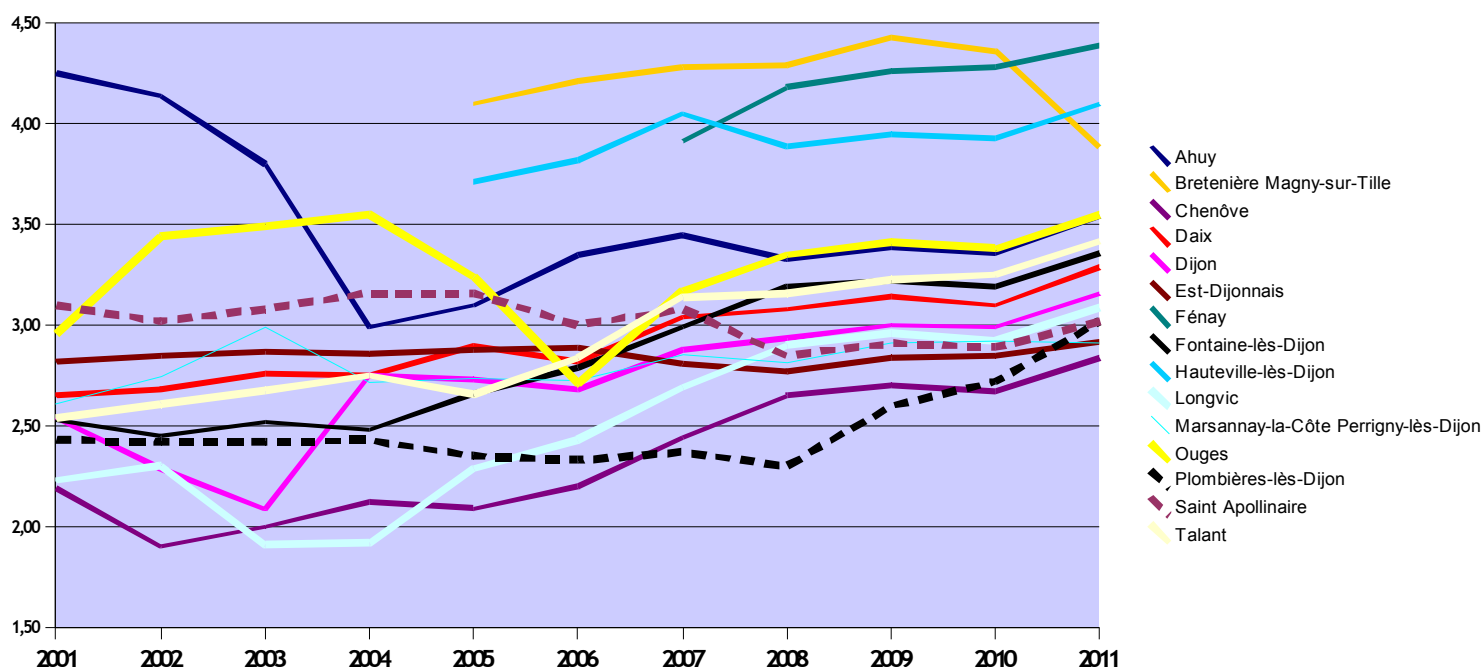
Avant la création de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, chaque commune fixait le prix du service de l'eau et de l'assainissement.

Depuis 2000, c'est le Syndicat Mixte du Dijonnais qui en a eu la charge et qui a engagé, dès 2002, une politique d'harmonisation des prix et des services rendus aux usagers.

L'harmonisation du prix de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées depuis 2000

Les prix affichés dans ce graphique ont été calculés sans la **RODP** (Redevance d'Occupation du Domaine Public) qui est mise en place par certaines communes, par l'Etat ou par le département. La RODP est un choix communal, national ou départemental, indépendant de la politique d'harmonisation du prix de l'eau mise en place par le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Prix de l'eau et de l'assainissement en € TTC sans RODP

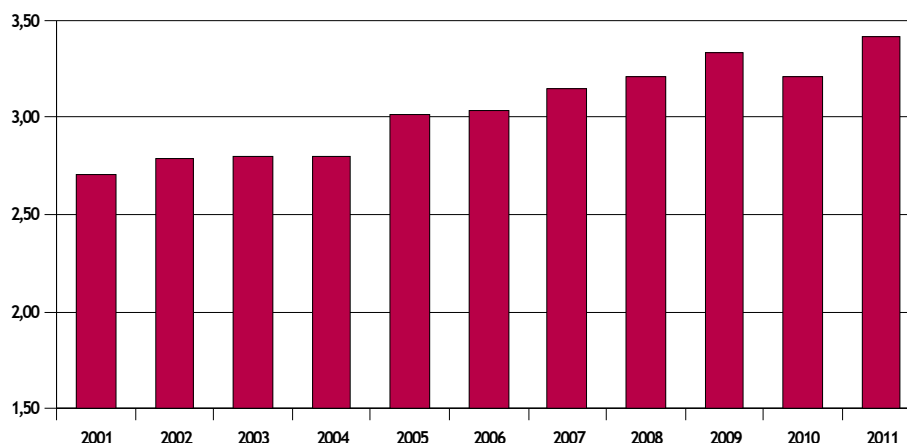


Ces prix comportent les redevances fixées par l'Agence de l'Eau (préservation de la ressource en eau, lutte contre la pollution, modernisation des réseaux). Les détails de la facture type 120 m³ pour chaque commune sont présentés au sein des indicateurs financiers.

La renégociation des contrats eau potable et assainissement sur les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille a permis de baisser le prix de 11%.

Evolution du prix moyen sur l'agglomération dijonnaise de l'eau et de l'assainissement entre 2001 et 2011

Prix en euros au m³ TTC au 1er janvier.



L'évolution du prix du mètre cube de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées est liée à l'actualisation annuelle des formules de révision des tarifs, prévue au sein de chaque contrat de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

La baisse notable en 2010 correspond à l'évolution exceptionnelle à la baisse des indices d'indexation des prix des différents contrats eau et assainissement cette année. En 2011, ces indices ont évolué de nouveau à la hausse, suivant les cours d'inflation des indices.

→ Harmonisation du prix et des services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

La mise en place d'un même règlement de service d'eau potable et d'assainissement des eaux usées unique à l'échelle de l'agglomération a été réalisée en fin d'année 2009. Ces deux règlements uniques ont pour objectif d'harmoniser les droits et obligations des usagers sur l'ensemble des contrats eau et assainissement en vigueur sur l'agglomération.

Ces deux règlements ont été intégrés au 1er janvier 2011 aux deux nouveaux contrats d'eau potable et d'assainissement sur les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille.

Intégration de mesures sociales au sein des contrats de délégation de service public :

En complément de l'action sur l'harmonisation du prix de l'eau, le Syndicat Mixte du Dijonnais a mis en place, dans les contrats de délégation, diverses prestations sociales telles que la garantie « fuites après compteur », la garantie « gel », la solidarité envers les plus démunis et la suppression du dépôt de garantie lors de l'ouverture d'un dossier.

Depuis plusieurs années, plusieurs avenants ou nouveaux contrats ont été passés entre le Syndicat Mixte du Dijonnais et les délégataires de service afin de mettre en place ces prestations sociales.

→ Aujourd'hui, tous les contrats eau et assainissement du Syndicat mixte du Dijonnais ont intégré ces mesures sociales.

Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon

Chantier n°10 du programme eauvitale

De nombreux outils de communication sur la qualité et le prix de l'eau sont mis à la disposition ou distribués à tous les citoyens de l'agglomération tous les ans :

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,
- Le rapport d'activité du Grand Dijon,
- Le magazine du Grand Dijon,
- Dijon Notre Ville,
- La Charte de l'environnement du Grand Dijon,
- Le site internet du Grand Dijon,
- Lettres spécifiques aux habitants sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement de leur commune.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est une **démarche de participation citoyenne** qui a pour objectif de placer l'usager au cœur des missions de services publics locaux, de mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers, d'associer les citoyens à la production et à la gestion des services publics, d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, et d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

La CCSPL a pour but d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, les rapports sur le prix et la qualité du service public, ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie directe. Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière, ou encore à la demande d'une majorité de ses membres pour toute demande d'amélioration de service public.

*(Article 5 de la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002
et article L1413-1 du code général des collectivités territoriales).*

→ En 2010, une CCSPL a eu lieu le 8 juillet 2010, avec pour principal objet le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2009.

Evolution des délégations de service public eau et assainissement sur le périmètre du Grand Dijon

Une politique de rassemblement des contrats

L'une des politiques menées dès l'automne 2001 par le Comité syndical du Syndicat Mixte du Dijonnais a été de rechercher à rassembler - petit à petit - les contrats sur les objectifs suivants :

- > créer une gestion supra communale des contrats, sans pour autant favoriser la création d'un seul contrat afin de faciliter la concurrence,
- > créer des contrats dont le volume est suffisant pour les rendre autonomes, donc faciliter la concurrence et par la même la recherche d'un meilleur prix,
- > faciliter à terme l'harmonisation du prix de l'eau à l'échelle de l'agglomération.

A côté de ces objectifs, il était également nécessaire de créer des périmètres techniques plus pertinents,

- > pour l'eau potable : les bassins hydrographique ou géographique,
- > pour l'assainissement des eaux usées : les bassins de traitement des eaux usées en fonction des stations de traitement où les réseaux déversent.

Evolution des contrats eau potable depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage avec ilôt concessif regroupant les communes de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon, contrat fondé sur l'utilisation de la nappe sud comme source d'alimentation, même partielle.

Sur le sud dijonnais, la commune d'Ouges (après sa séparation d'avec le Syndicat Intercommunal de Saulon-la-Chapelle) a été intégrée au traité d'affermage de Longvic.

Sur l'est dijonnais, la distribution de l'eau potable sur la commune de Bressey-sur-Tille (après sa séparation d'avec le Syndicat d'eau et d'assainissement d'Arc-sur-Tille) a été intégrée à la concession sur l'est dijonnais.

Evolution des contrats assainissement des eaux usées depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage unique sur les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon car leurs eaux usées sont traitées par la même station d'épuration, celle de Gevrey-Chambertin (ex SICODI).

Un contrat d'affermage unique a été passé sur les communes de Chenôve, d'Ouges, de Hauteville-lès-Dijon et d'Ahuy qui s'achèvera le 31 décembre 2013.

→ En 2010 renouvellement des délégations de service public eau potable et assainissement des eaux usées sur les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille

Eau potable

- > Durée : 8 ans
- > Démarrage au 1er janvier 2011
- > Echéance au 31 décembre 2018
- > Contrat d'affermage confié à Lyonnaise des eaux

Assainissement

- > Durée : 6 ans
- > Démarrage au 1er janvier 2011
- > Echéance au 31 décembre 2016
- > Contrat d'affermage confié à Lyonnaise des eaux

→ La renégociation des contrats d'eau potable et d'assainissement au 1er janvier 2011 a permis de baisser le prix de la facture d'eau et d'assainissement **de 11%** sur les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille pour une facture type 120 m³.

2000 - 2010 – eau et assainissement

Les grands Chantiers de l'agglomération dijonnaise

Le Syndicat Mixte a investi plusieurs dizaines de millions d'euros depuis 2001 en matière d'eau potable et d'assainissement, pour l'amélioration perpétuelle du service public et pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

2010 est donc la dernière année d'existence du Syndicat Mixte du Dijonnais. Le Grand Dijon poursuivra bien évidemment le travail déjà entrepris en 10 années concernant l'amélioration de la gestion globale des questions liées à l'eau autour des dix chantiers du programme eau **vitale**.

Voici les grands chantiers entrepris depuis 10 ans.

2001 : déconstruction de la station d'épuration de Plombières-lès-Dijon et raccordement du réseau d'eaux usées de la commune sur la station d'épuration de Dijon-longvic.

2002 : intégration des mesures sociales dans les contrats eau et assainissement de la Ville de Dijon (garantie fuite après compteur, garantie gel, solidarité envers les plus démunis, suppression du dépôt de garantie). Tous les autres contrats des communes de l'agglomération intégreront ces mesures les années suivantes.

2003 : lancement du programme plomb afin de supprimer les 19 000 branchements d'eau potable en plomb de l'agglomération recensés.

2004 : lancement du programme eau **vitale**.

2005 : mise en oeuvre du dispositif de pré-localisation permanente des fuites sur le réseau d'eau potable de la Ville de Dijon.

8 juin 2007 : signature par le Préfet des Déclarations d'Utilité Publiques définissant les périmètres de protection des 4 ressources de la Ville de Dijon.

2006 : raccordement des communes d'Ouges et de Bresse-sur-Tille sur le réseau d'eau potable communautaire.

2006 : raccordement de la commune d'Ouges à la station d'épuration de Dijon-Longvic.

2008 : raccordement de la commune de Féney à la station d'épuration de Dijon-Longvic et déconstruction de la station d'épuration de Féney.

2009 : eau de Dijon, la Dijonnaise – lancement de la carafe en juin 2009.



Mise aux normes et reconstruction de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur

22 septembre 2003 : mise en eau de la nouvelle station.

11 décembre 2004 : inauguration de la nouvelle station.



Mise aux normes et reconstruction de la station d'épuration de Dijon-Longvic – station eau vitale et construction d'un bassin d'orage de 30 000 m³

2004 : travaux de déviation du collecteur sud d'arrivée des eaux usées à la station d'épuration de Dijon-Longvic.

novembre 2004 : pose de la 1^{ère} pierre de la nouvelle station d'épuration de Dijon-Longvic.

5 octobre 2006 : mise en eau de la station eau vitale.

12 décembre 2007 : inauguration de la station eau vitale.

2008 : déconstruction de l'ancienne station d'épuration de Dijon-Longvic.



Construction de 6 bassins de rétention des eaux sur les communes de l'Est-dijonnais

2000 : bassin de 56 500 m² sur la commune de Chevigny-Saint-Sauveur.

2001 : bassin de 22 350 m² sur les communes de Saint-Apollinaire et Quétigny.

2006 : bassin de 45 000 m² sur les communes de Chevigny-Saint-Sauveur et Sennecey-lès-Dijon.

2007 : bassin de 26 000 m² sur la commune de Sennecey-lès-Dijon.

2008 : bassin de 41 000 m² sur les communes de Dijon, Quétigny et Saint-Apollinaire.

2009 : bassin de 26 000 m² sur la commune de Saint-Apollinaire.



Reconquête de la nappe-sud

2004 : construction et mise en route d'une station de traitement d'eau potable à Chenôve.

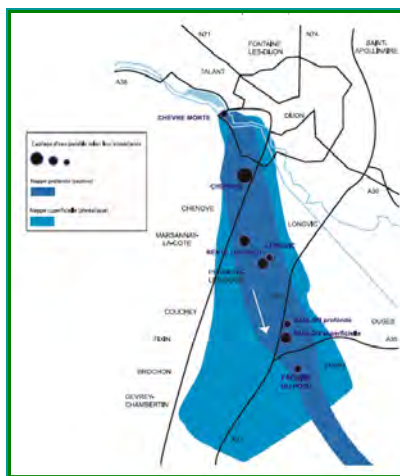
2004 : réhabilitation des forages d'eau potable de Marsannay-la-Côte.

2005 : création et mise en route d'une station de traitement d'eau potable à Marsannay-la-Côte et d'une station d'alerte de pollution accidentelle.

2005 : création d'une interconnexion entre les usines d'eau potable de Marsannay-la-Côte et Chenôve.

2006 : création d'une interconnexion en eau potable entre Marsannay-la-Côte et Longvic.

2008 : construction et mise en service de la station de traitement d'eau potable à Longvic.



l'eau potable

**Présentation
du service public
de production et de distribution
de l'eau potable**

Indicateurs techniques



Les services délégués

La délégation de service public de production et de distribution de l'eau potable

Le service public de l'eau potable comprend la production, le traitement, l'adduction et la distribution de l'eau potable. L'ensemble de ce service est délégué à des prestataires de service en vertu de contrats d'affermage ou de concession.

	Mode de gestion	Délegataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Bressey-sur-Tille	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Bretenière	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Chevigny-Saint-Sauveur	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Coutemon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Crimolois	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Fénay	affermage	Véolia	31 décembre 2020
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Neully-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Perrigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Plombières-lès-Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Quétigny	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Sennecey-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Saint Apollinaire	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021

Le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Dijonnais : production et distribution de l'eau potable



La commune de Varois-et-Chaignot ne fait pas partie du périmètre eau potable du Syndicat Mixte du Dijonnais (adhérente au Syndicat d'alimentation en eau potable Varois-Orgeux).



Les chiffres du service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire

- 46 844 abonnés
- 13 975 688 m³ facturés
- 1 138 kms de canalisations
- 21 803 404 m³ produits
- 1 634 branchements plomb remplacés en 2010
- 9 918 branchements plomb supprimés depuis 2003 soit + de 50 % des 19 000 recensés
- 1 439 compteurs renouvelés en 2010
- 4 sources d'eau d'origine karstique
- 5 champs captants
- 1 nappe
- 22 réservoirs d'eau
- + de 500 analyses de la qualité de l'eau effectuées par la DDASS

Mise en place de nouveaux indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

→ Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau et assainissement.

Les faits marquants et travaux engagés en 2010

• Travaux de réseaux d'eau potable

Hors déviations des réseaux réalisées dans le cadre des travaux de construction de la plateforme du Tramway.

- > **Saint-Apollinaire** : renforcement du réseau sur 436 ml route départementale 70 et route de Gray.
- > **Saint-Apollinaire** : extension du réseau sur 502 ml rue de Cromois.
- > **Daix** : renouvellement du réseau sur 490 ml rue d'Hauteville.
- > **Dijon** : renouvellement du réseau rue de Coubertin sur 358 ml.
- > **Dijon** : renouvellement du réseau rue du Nord sur 43 ml.
- > **Dijon** : extension du réseau rue Fernand Holwek sur 52 ml.
- > **Plombières-lès-Dijon** : renouvellement du réseau rue de l'Eglise sur 75 ml.

• Interconnexion des réservoirs des Marcs d'Or et des Marmuzots

Fin 2010, des travaux d'interconnexion entre les réservoirs d'eau potable des Marcs d'Or et des Marmuzots ont été réalisés. Cette interconnexion permet de sécuriser l'alimentation en eau potable des quartiers de la Montagne et de Fontaine d'Ouche. Ces quartiers étaient jusqu'alors alimentés exclusivement par le champ captant des Gorgets. Ils pourront désormais être également alimentés par l'eau potable en provenance des ressources de Morcuil ou de la vallée du Suzon et des champs captants de Poncey-lès-Athée et Flammerans.

Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise

L'alimentation en eau des communes du Syndicat Mixte du Dijonnais est constituée d'eaux superficielles d'origine karstique (Vallée du Suzon et de l'Ouche), de nappe d'accompagnement de cours d'eau (Ouche, Saône, Norges) et de nappe (nappe Sud).

Les sources

Les 3 sources de la Vallée du Suzon

Nappe du karst jurassique alimentant le Suzon :

- Source du Chat
- Source du Rosoir
- Source de Sainte Foy

> Le potentiel actuel de cette ressource est de 30 000 m³/jour en période de hautes eaux, et de 3 000 m³/jour pendant la période d'étiage.



La Source de Morcueil

Débordement de la nappe karstique dans la vallée de l'Ouche.

> Le potentiel actuel de cette ressource est de 19 000 m³/jour en période de hautes eaux, et de 8 000 m³/jour pendant la période d'étiage.



Les nappes

Le Champ captant des Gorgets

Nappe alluviale de l'Ouche en zone périurbaine de Dijon.

> Actuellement, le potentiel exploité est de 10 000 à 12 000 m³/jour quelque soit la saison.



Le captage de Plombières-lès-Dijon

1 puits exploité d'une capacité de 1 000 m³/jour.



Les deux champs captants de Poncey-lès-Athée et de Flammerans

Nappe alluviale de la Saône.

105 puits exploités au total, soit 50 000 m³/jour environ.



Le champ captant de Couternon

Nappe phréatique de la Norges. Production d'environ 2 500 m³/jour.



La nappe sud

- > 1 puits à Chenôve (les Valendons - environ 840 m³ / jour) ;
- > 4 puits à Marsannay-la-Côte (La Pièce Léger - environ 3 000 m³ / jour) ;
- > 1 puits à Longvic (Les Herbiottes – environ 500 m³ / jour sans la nouvelle usine mise en service en 2009).

Pour la commune de Féney, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon-la-Chapelle prélève environ 300 m³/jour sur ses puits situés sur la commune de Perrigny-lès-Dijon.

Protection de la ressource en eau de l'agglomération dijonnaise

Les Déclarations d'Utilité Publique des captages d'alimentation en eau potable

→ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indices déterminés par la DDASS selon les indicateurs de performances définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

→ Définition des règles de calcul

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

> Indicateurs de performance

- > Puits de Chenôve : 40 %
- > Ressources de Dijon (le champ captant de Poncey-lès-Athée, le champ captant des Gorgets, les 3 sources de la vallée du Suzon et la source de Morcueil) : 70 %
- > Puits de Longvic : 20 %
- > Puits Pré aux Boeufs de Plombières-lès-Dijon : 60 %
- > Puits de Couternon : 80 %
- > Puits Rente Logerot de Marsannay-la-Côte : 40 %

> Avancement des procédures des démarches des DUP en 2010

Avant 2006, seulement trois procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages d'alimentation en eau potable de l'agglomération dijonnaise étaient terminées : la DUP des puits de Marsannay-la-Côte datant de 1978, la DUP concernant la tranchée drainante de Couternon datant de 1991, et la DUP concernant le puits de Plombières-lès-Dijon.

Les DUP de Dijon – avancement des travaux de mise en conformité

Les dossiers de procédure de Déclaration d'Utilité Publique ont été déposés en Préfecture le 17 février 2006, et ont été soumis au Comité Départemental d'Hygiène du 13 juin 2006 qui a émis un avis favorable. Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 22 mars 2007 a émis un avis favorable aux dossiers de DUP.

Les arrêtés pour les 4 Déclarations d'Utilité Publique ont été signés le 8 juin 2007 par le Préfet. Ces arrêtés définissent des actions et des travaux de mise en conformité à entreprendre sur chaque site.

Les champs captants de Poncey-lès-Athée et Flammerans

- > Construction de la station d'alerte sur la Saône. La phase d'essai ainsi que la mise en route de cette station d'alerte ont été réalisées en 2011.
- > Réalisation du changement des cuves à fioul du site de l'usine de Poncey.
- > Mise en conformité des points d'accès à la nappe dans le périmètre de protection immédiate et rapprochée a été finalisée. Ces points d'accès à la nappe sont des ouvrages de prélèvement privés et agricoles qui pouvaient représenter un risque de pollution.
- > Entretien des haies anti-intrusion (plantées en 2009) qui clôturent le périmètre de protection immédiates sur une longueur de 7 km.
- > Finalisation de l'étude pour la suppression des rejets de la station de traitement des eaux de lavage des filtres de l'usine production d'eau potable. L'Agence Régionale de Santé sera interrogée en 2011 afin d'évaluer la possibilité de conserver les rejets actuels tout en les surveillant de manière plus régulière.
- > Mise en place de panneaux de signalétique à destination des bateliers de la Saône, leur indiquant leur présence sur un périmètre de protection de captage.

Haies anti-intrusion.



Panneaux d'information à destination des bateliers de la Saône.



Sources de la vallée du Suzon

- > Les clôtures du périmètre de protection immédiate de la source du Rosoir et de la partie nord du périmètre de protection immédiate de la source de Sainte Foy ont été réalisées en 2010.

Champ captant des Gorgets

- > Les travaux d'installation de compteurs sectoriels sur le champ captant des Gorgets ont été réalisés en 2010.
- > Une partie de la station d'alerte a été réalisée en 2010. La seconde partie située sur le forage F1 sera réalisée en 2011.

Source de Morcueil

Concernant la source de Morcueil, située sur la commune de Fleurey-sur-Ouche, la principale action à mener était la réhabilitation de l'ancienne décharge de la commune d'Ancey, située dans le périmètre de protection rapprochée.

En effet, cette ancienne décharge (site de stockage de déchets) d'Ancey située en amont de la source de Morcueil présentait un risque de pollution du à l'infiltration des eaux de pluie au travers des anciens déchets de ce site. Les travaux ont donc consisté à étanchéifier le site pour éviter des futures pollutions.

Une couche de terre végétale a été posée sur le toit de la décharge d'Ancey (2 400 m³ sur 65 cm d'épaisseur) pour assurer la protection dans la zone du périmètre rapproché de la source. Cette couche d'argile a été recouverte par 1 200 m³ de terre végétale puis ensemencée à l'automne 2009.

Le site de l'ancienne décharge d'Ancey a été clôturé et inauguré en 2010.



Inauguration des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge d'Ancey le 28 septembre 2010.



Fresque murale des ressources de la Ville de Dijon représentée à l'usine d'eau potable de Poncey-lès-Athée

La DUP du puits de Chenôve

La procédure concernant le puits de **Chenôve**, implanté sur la nappe sud, a été lancée par la ville de Chenôve et l'ex-SMAESAD. Un avis préliminaire de l'hydrogéologue agréé a été émis en 1997. Le Syndicat Mixte du Dijonnais a relancé une nouvelle procédure en 2005, et l'avis de l'hydrogéologue agréé a été émis en partie au mois de mai 2006. Des données techniques hydrogéologiques doivent encore être complétées.

La DUP des puits de Marsannay-la-Côte

La procédure concernant les puits de **Marsannay-la-Côte**, implantés sur la nappe sud, avait été lancée par l'ex-SICODI. Elle arrivait à son terme lorsque le Syndicat Mixte du Dijonnais l'a reprise. L'inscription des servitudes à la Conservation des Hypothèques est terminée pour le premier puits.

Suite à la construction de la station de traitement de l'eau de la nappe sud de Marsannay-la-Côte fin 2005, il y a lieu de réaliser l'extension du périmètre de protection immédiat. Le dossier technique a été élaboré en 2009-2010 et a été déposé à la l'Agence Régionale de Santé au début de l'année 2011.

La DUP du puits de Longvic

La procédure concernant le puits de **Longvic**, implanté sur la nappe sud, a été initialement lancée par la commune de Longvic. Elle s'est arrêtée suite au rapport d'enquête publique défavorable car le périmètre trop étendu englobait le sud de la zone d'activité Acti-Sud de la commune de Marsannay-la-Côte.

Le puits superficiel de Longvic, qui a été fortement touché par une pollution au MTBE en 1993, est aujourd'hui trop vulnérable et doit être considéré comme non exploitable pour l'alimentation en eau potable. La procédure de DUP devra déterminer si un projet d'utilisation de ce puits, en tant que barrage hydraulique en cas de pollution, est possible.

La procédure d'instauration des périmètres de protection a été relancée début 2007, uniquement pour la protection du forage en nappe profonde, incluant le projet de construction d'une station de traitement du puits de Longvic. La rédaction du rapport préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé a été réalisée en 2008, puis transmis en 2009 aux services de l'Etat qui ont rendu pour le moment un avis défavorable.

La qualité de la ressource en eau

→ Les caractéristiques générales des ressources de l'agglomération avant traitement pour la consommation humaine

> Dijon et l'Ouest de l'Agglomération

Pour l'essentiel les eaux sont de bonne qualité et conformes aux normes de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (suivant le décret n°89.3 du 3 janvier 1989), à l'exception de défauts relevés ponctuellement sur certains paramètres.

Les défauts de qualité pour l'**eau brute** * sont les suivants :

- pour les sources : turbidité (pendant les périodes pluvieuses), bactériologie (liée à la turbidité), nitrates,
- pour les nappes phréatiques : présence de solvants de manière épisodique, et pour la nappe de Poncey-lès-Athée, présence de fer et de manganèse en permanence (traités par l'usine de Poncey-lès-Athée), et de pesticides épisodiquement.

> Deux points sont cependant à surveiller : la présence ponctuelle de pesticides (métazachlore) sur les sources du Suzon et (dimétachlore) sur la source de Morcueil, non observé en 2010, et la turbidité sur le réservoir de Marmuzots qui dépasse plusieurs fois dans l'année la référence, voire la limite. Cette turbidité provient de la source de Morcueil.

L'Agence Régionale de Santé demande que les modalités d'utilisation de cette source soient étudiées.

* eau brute : eau avant traitement et distribution

> L'Est dijonnais

L'eau est de très bonne qualité, malgré quelques pollutions épisodiques, en nitrates et en manganèse. Toutefois, les quantités de polluants détectés demeurent toujours largement inférieures aux limites normatives.

> Le Sud dijonnais

L'eau issue de cette nappe phréatique est polluée par les pesticides et les nitrates de façon constante. C'est pourquoi, les usines de traitement de l'eau potable de Chenôve, de Marsannay-la-Côte et Longvic ont été réalisées afin de traiter cette eau.

Il est important de mettre en oeuvre des actions de reconquête de la qualité de la nappe Dijon Sud, notamment vis à vis des nitrates et des pesticides.

→ Les analyses de la qualité de la ressource en eau

En tant que représentant des services de l'Etat, le préfet est responsable du contrôle de la qualité de l'eau potable, à l'échelle du département. Ces contrôles sont confiés aux Agences régionales de santé (ARS) qui remplacent les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). Les Délégués du service public de l'eau potable réalisent parallèlement des contrôles permanents de la qualité de l'eau.

→ L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé en France.

La qualité de l'eau est appréciée par le suivi des éléments suivants :

- la qualité organoleptique (turbidité, couleur ...),
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (température, oxygène dissous ...),
- les substances indésirables (nitrates, fer, cuivre ...),
- les substances toxiques (arsenic, chrome ...),
- les pesticides et les produits apparentés,
- la qualité microbiologique.



La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les limites et références de qualité des eaux sont fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Les prélèvements sont faits par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne.

Après chaque analyse hors référence, un diagnostic est mené avec éventuellement des analyses de contrôle pour confirmer l'écart constaté.

→ Indicateurs de performance

> Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

Taux de conformité

Réseaux	Paramètres microbiologiques	Paramètres physico-chimiques
Réseau d'Ahuy	100%	100%
Réseau de Chenôve Marsannay-la-Côte Perrigny-lès-Dijon	100%	100%
Réseau de Daix	100%	100%
Réseau de Dijon	100%	95%
Réseau de Fontaine-lès-Dijon	100%	100%
Réseau d'Hauteville-lès-Dijon	100%	100%
Réseau de Longvic-Ouges	100%	100%
Réseau de Plombières-lès-Dijon	100%	100%
Réseau de Saint-Apollinaire	100%	100%
Réseau de Talant	100%	100%
Réseau de l'Est-Dijonnais	100%	100%
Réseau de Magny – Bretenière	100%	100%
Réseau de Fénay	100%	100%

→ Détails 2010 des paramètres de la qualité de l'eau

Les paramètres biologiques

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon :

Concernant le paramètre turbidité, il y a eu des dépassements de la limite de qualité (1 NFU) : 4 dépassements sur 12 prélèvements de la limite au niveau du réservoir de Marmuzots et un dépassement sur 6 prélèvements en sortie de traitement de la source de Morcueil.

La turbidité a dépassé la référence de qualité (0.50 NFU), 10 fois sur 12 prélèvements au niveau du réservoir de Marmuzots, une fois sur 12 prélèvements au niveau du réservoir de Valmy Bas et 3 fois sur 6 prélèvements en sortie de traitement de la source de Morcueil.

La turbidité a dépassé 2 fois sur 185 prélèvements la référence de qualité française en distribution de 2 NFU sur le réseau principal sur 2 prélèvements réalisés le 29 juillet et le 16 août 2010 et sur le réseau de Fontaine d'Ouche-Marcs d'Or les 23 et 28 juin 2010.

Ces dépassements ont l'air d'être plus la conséquence, pour le réseau principal, des différents travaux existants en ce moment sur Dijon pour l'implantation du tramway, que des problèmes du réservoir de Marmuzots. En outre, les dépassements notés sur Fontaine d'Ouche sont très localisés et représentatifs du lieu où ont été faits ces prélèvements, puisque d'autres prélèvements réalisés dans le voisinage n'ont pas montré de dépassements.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

Commune de Fontaine-lès-Dijon :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Commune de Talant :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

> Est dijonnais

Un prélèvement réalisé le 30 juillet 2010 chez un particulier à Quétigny a montré un dépassement de la référence de qualité concernant la turbidité (8,02 NFU au lieu de 2 NFU), ce qui est considéré comme classique par l'Agence Régionale de Santé. Des investigations complémentaires devraient être lancées par l'exploitant pour déterminer si ce problème est dû à l'installation privée du particulier ou au réseau public.

Un second dépassement de la référence de qualité, mais celui-ci très léger (2,22 NFU au lieu de 2 NFU), concernant la turbidité, a été noté le 21 juin 2010 sur un prélèvement réalisé chez un particulier de Chevigny-Saint-Sauveur.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

> Sud dijonnais

Communes de Longvic et Ouges :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Commune de Chenôve :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Commune de Saint-Apollinaire :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Les paramètres bactériologiques

Les analyses bactériologiques ont pour objet de vérifier l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux ...) indicatrices d'une contamination.

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : Le contrôle sanitaire réalisé sur le réseau a montré :

- la présence de bactéries ou spores de sulfitoréducteurs sur un prélèvement réalisé le 1er février 2010 en sortie de traitement des puits des Gorgets (1/100 mL au lieu de 0) sur les 12 prélèvements réalisés en 2010, et sur un prélèvement réalisé le 20 juillet 2010 en sortie de traitement de la source de Morcueil (1/100 mL au lieu de 0) sur les 5 prélèvements représentatifs. Un prélèvement réalisé le 12 avril 2010 avait été déclaré non-représentatif car considéré comme un mélange.

- la présence de bactéries coliformes sur 3 prélèvements des 11 janvier, 8 février et 8 mars 2010 sur les 30 réalisés sur le réseau de Fontaine d'Ouche-Marcus d'Or. Ces 3 prélèvements ont été réalisés au même endroit, le Foyer résidence des Tulipes. Ce foyer ayant été fermé fin 2010, ce point de surveillance est supprimé au profit d'un autre.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

Commune de Talant :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Commune de Fontaine-lès-Dijon :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

> Est dijonnais

Aucun problème : eau de bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

> Sud Dijonnais

Réseau Sud Dijonnais :

Un dépassement de la référence française a été noté le 10 août 2010 sur un prélèvement réalisé chez un particulier par la présence de 7 coliformes totaux, ceci malgré un taux de chlore libre très correct de 0,28 mg/litre.

Communes de Longvic et Ouges :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Commune de Chenôve :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Commune de Saint-Apollinaire :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.



Les paramètres physico-chimiques

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon :

Un prélèvement réalisé le 1er mars 2010 chez un particulier rue de Rivoli a montré un dépassement du paramètre plomb (59 µg/litre au lieu de 25 µg/litre maximum). Ce dépassement était dû à un branchement en plomb qui a été changé.

Un prélèvement réalisé le 3 mai 2010 a analysé la présence de manganèse total en sortie de la station de traitement des puits des Gorgets. Ce paramètre est à surveiller puisqu'on le retrouve quelquefois à différents niveaux de l'alimentation du réseau de Fontaine d'Ouche-Marcs d'Or, même s'il reste le plus souvent en dessous de la référence française.

Un prélèvement réalisé le 21 juillet 2010 sur le réseau de Fontaine d'Ouche-Marcs d'Or a montré une température de l'eau supérieure à 25°C. Ce problème semble plus être dû à un problème de prélèvement qu'un problème de gestion du réseau.

Commune de Fontaine-lès-Dijon :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Commune de Talant :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

> Est dijonnais

Deux prélèvements réalisés le 9 mars à Sennecey-lès-Dijon et le 20 septembre à Couternon ont montré des dépassements pour le paramètre nickel. 90 µg/litre pour le premier et 52 µg/litre pour le deuxième au lieu de 20 µg/litre.

Normalement, ce type de prélèvement n'est représentatif que du lieu où il a été réalisé et la présence de nickel est souvent uniquement due à une dégradation du robinet où a été fait le prélèvement, mais le fait que 2 prélèvements aient mis en évidence ce paramètre dans la même année demande des investigations supplémentaires par l'exploitant du réseau.

Un prélèvement réalisé le 30 juillet 2010 chez un particulier à Quétigny a montré un dépassement de la référence du paramètre fer, 380 µg/litre au lieu de 200 µg/litre.

Aucun problème concernant les autres paramètres : eau de bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

> Sud dijonnais

Réseau Sud Dijonnais :

Le dépassement de la limite française a été noté le 3 février 2010 sur un prélèvement réalisé au réservoir de Marsannay-la-Côte. Le produit concerné était du dinoterbe, herbicide qui n'est plus autorisé depuis 1998, à une teneur de 0,13 µg/litre au lieu de 0,10 µg/litre. Des investigations ont été réalisées par l'exploitant pour étudier les causes de ce dépassement. Celles-ci n'ont pas permis d'apporter des conclusions de façon sûre, l'eau distribuée étant redevenue vite conforme. Mais le charbon actif en grain nécessitant d'être changé, ceci a été fait rapidement, courant avril.

Commune de Chenôve :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Commune de Saint-Apollinaire :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

Communes de Longvic et Ouges :

Aucun problème , eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2010.

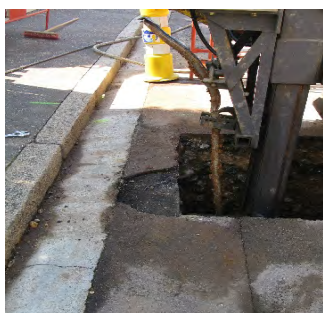
→ Qualité de l'eau – Suppression des branchements en plomb Chantier n° 3 du programme eau vitale

Afin de respecter la réglementation en vigueur et anticiper les normes à venir, un programme d'intervention de 10 ans est en cours d'exécution pour supprimer les 19 000 branchements d'eau potable en plomb de l'agglomération recensés en 2003. En effet, la directive européenne sur les normes de qualité des eaux exige qu'**à compter du 25 décembre 2013, l'eau ne devra pas contenir plus de 10 µg/litre**. Afin de réduire la durée des chantiers, les coûts mais aussi la gêne des riverains, la réalisation de ces travaux utilise des techniques spécifiques et innovantes.

→ A la fin de l'année 2010, presque **10 000** branchements plomb auront été supprimés sur l'agglomération dijonnaise, plus de **50 %** des 19 000 branchements plomb existants fin 2003.

→ Le coût moyen de suppression d'un branchement plomb s'élève à 1 500 € H.T..

	Suppression branchements plomb 2008	Suppression branchements plomb 2009	Suppression branchements plomb 2010	Recensement branchements plomb au 31/12/2010 restant à supprimer
Ahuy	15	6	10	23
Bretenière	0	0	0	0
Chenôve	52	25	21	354
Daix	4	0	0	12
Dijon	1065	1 071	1457	7 853
Est Dijonnais	0	0	0	0
Fénay	0	0	0	0
Fontaine-lès-Dijon	75	52	48	137
Hauteville-lès-Dijon	3	4	2	10
Longvic	0	0	1	11
Magny-sur-Tille	0	0	0	0
Marsannay-la-Côte	75	30	32	110
Ouges	0	2	0	0
Perrigny-lès-Dijon	2	1	1	49
Plombières-lès-Dijon	10	11	25	273
Saint Apollinaire	0	0	0	1
Talant	72	40	37	249
Total	1 373	1 242	1 634	9 082



Le traitement de l'eau de l'agglomération dijonnaise

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Les traitements existants sont des désinfections par chloration en sept points du réseau :

- Station de Combe-Valton
- Station de Chèvre-Morte
- Réservoir de Charme d'Aran
- Sources de la Vallée du Suzon
- Usine de Poncey-les-Athée
- Réservoir de Valmy
- Réservoir de Mirande

Une nouvelle chloration a été installée au réservoir de Charme d'Aran qui alimente les communes de Daix et Hauteville afin de garantir une concentration de chlore permanente et stable.

L'usine de Poncey-lès-Athée effectue un traitement biologique de déferrisation et démantanisation de l'eau de la nappe alluviale de la Saône grâce à des filtres à sable, cascades d'aération et filtres à charbon actif.



> Est dijonnais

Les traitements sont des désinfections par chloration.

> Sud dijonnais

Les traitements sont constitués de désinfection par chloration.

La commune de Féney est alimentée en eau potable à partir de l'usine de traitement gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon-la-Chapelle.

La station de Chenôve : l'eau est traitée par 1 filtre à charbon actif.

L'usine de traitement de l'eau de la nappe sud de Marsannay-la-Côte : cette usine permet de produire de l'eau potable à partir des forages des nappes inférieure et supérieure selon une combinaison choisie en fonction de la qualité des nappes. L'eau est traitée par 3 filtres à charbon actif.



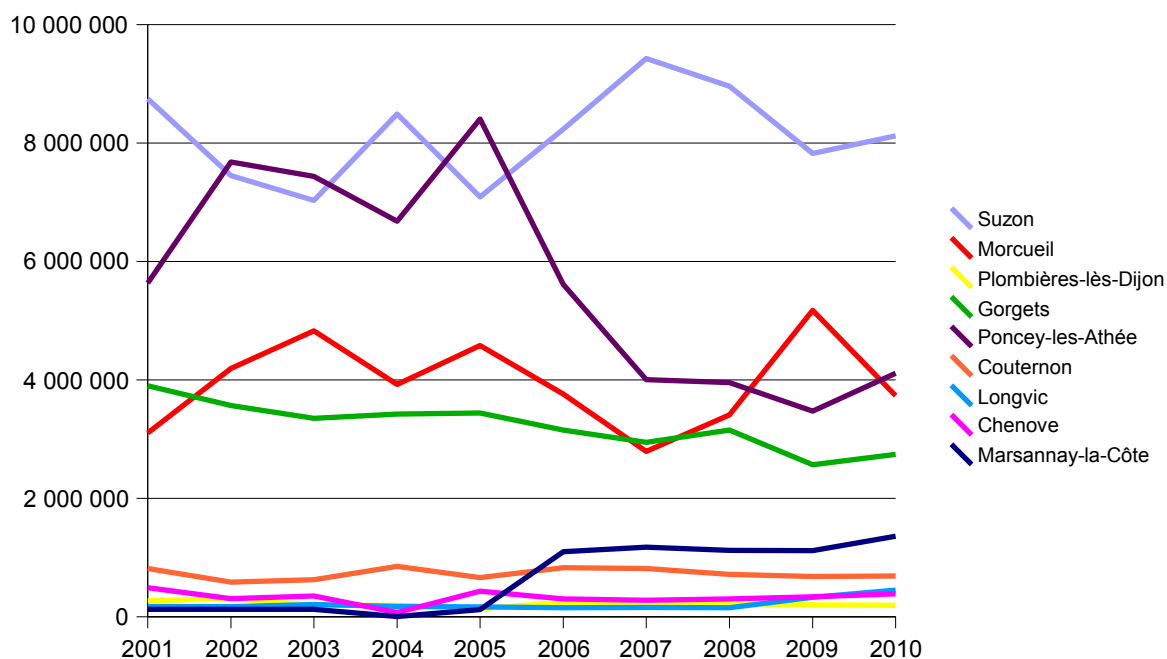
L'usine de traitement de Longvic mise en service début 2009 permet de traiter l'eau issue du puits de Longvic, grâce à un traitement par un filtre à charbon actif.



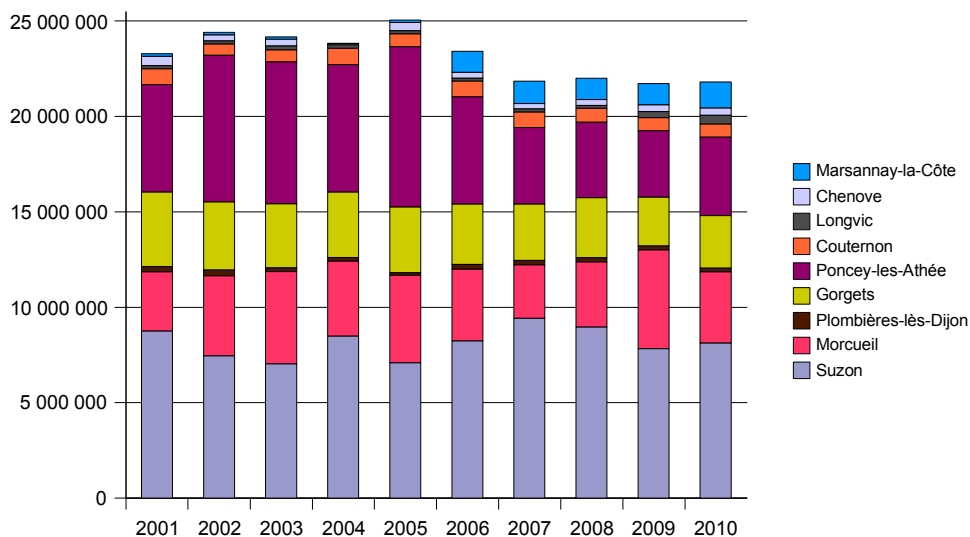
Production des ressources en eau en 2010

Origine	Production Eau 2008	Production Eau 2009	Production Eau 2010
Suzon	8 956 185 m ³	7 823 938 m ³	8 119 012 m ³
Morceuil	3 413 267 m ³	5 175 396 m ³	3 736 648 m ³
Plombières-lès-Dijon	220 810 m ³	205 582 m ³	196 765 m ³
Gorget	3 152 773 m ³	2 566 115 m ³	2 743 590 m ³
Poncey-lès-Athée	3 955 353 m ³	3 473 461 m ³	4 114 445 m ³
Couternon	719 521 m ³	680 936 m ³	691 187 m ³
Longvic	154 174 m ³	330 762 m ³	452 434 m ³
Chenôve	304 826 m ³	341 232 m ³	387 594 m ³
Marsannay-la-Côte	1 123 695 m ³	1 120 003 m ³	1 361 729 m ³
Production totale	22 000 604 m³	21 717 425 m³	21 803 404 m³

→ Évolution de la production de la ressource en eau de 2001 à 2010

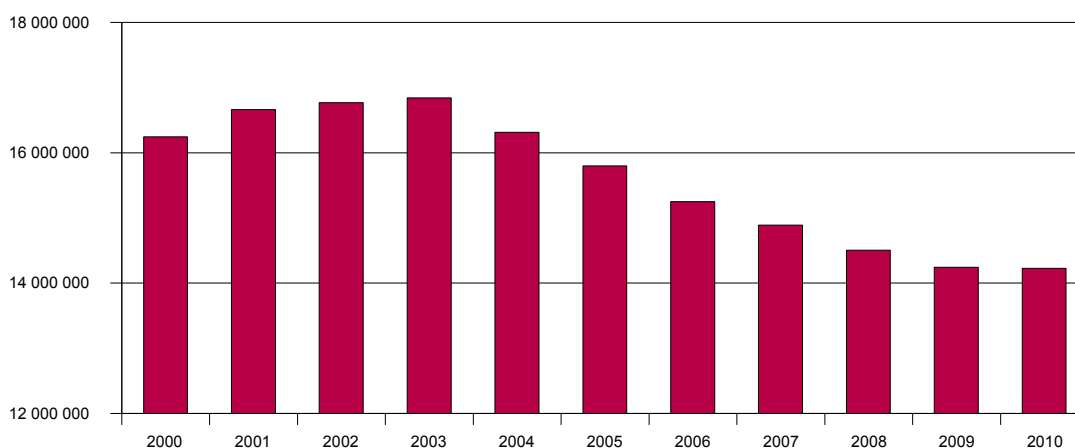


→ Évolution de la production de la ressource en eau de 2001 à 2010



→ En parallèle - évolution de la consommation d'eau potable des abonnés de l'agglomération dijonnaise de 2000 à 2010

Comme on peut l'observer sur ce graphique, la consommation d'eau potable de l'agglomération dijonnaise baisse d'environ 3% par an depuis l'année 2004. Ce phénomène semble se tasser en 2010 avec une baisse de la consommation d'eau potable totale sur l'agglomération de 0,11%.



Les Ventes d'Eau en Gros du Syndicat Mixte du Dijonnais aux communes et Syndicats d'eau extérieurs :

Le Syndicat Mixte du Dijonnais assure l'alimentation en eau potable des **250 000 habitants de l'agglomération dijonnaise**, mais également **85 % de la population du périmètre du SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale), **soit plus de la moitié des habitants de la Côte d'Or.**

→ Les collectivités bénéficiant de l'alimentation en eau du Syndicat Mixte du Dijonnais

- Le Syndicat des Eaux de Fauverney (Izier, Cessey-sur-Tille, Fauverney, Rouvres-en-Plaine),
- La commune de Longchamp,
- Le Syndicat des Eaux d'Aiserey (Thorey-en-Plaine, Longecourt, Tart-le-Haut, Echigey, Aiserey, Izeure, Bessey-les-Citeaux),
- Le Syndicat de Saône Mondragon (Magny-Montharlot, Poncey-lès-Athée, Athée, Villers-lès-Pots),
- Le haut service de l'ex-SICODI (3 communes : Brochon, Couchey, Fixin),
- La commune de Messigny-et-Vantoux,
- Le Syndicat des Eaux de Ruffey-lès-Echirey (Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Ruffey-lès-Echirey),
- La Communauté de Communes de la vallée de l'Ouche (secours),
- La commune de Genlis et le Syndicat Intercommunal de la Plaine Inférieure de la Tille – SIPIT (Beire-le-Fort, Champdôtre, Collonges-lès-Premières, Les Maillys, Longeault, Pluvault, Pluvet, Pont, Premières, Soirans-Fouffrans, Tart l'Abbaye, Tillenay, Treclun),
- Le Syndicat des Eaux de Clénay-Saint-Julien (Epagny, Savigny-le-Sec, Norges-la-Ville, Marsannay-le-Bois, Flacey, Clénay, Bretigny, Saint-Julien, Brognon, Arceau),
- Le Syndicat des Eaux de Drée (Drée, Verrey-sous-Drée, Aubigny-lès-Sombernon, Sombernon, Mesmont, Vielmoulin, Saint-Anthot).

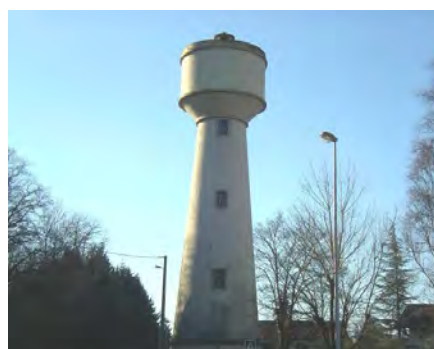
Réservoirs d'eau potable sur tout le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais

→ 22 réservoirs d'eau potable

Réservoir	Commune	Capacité
Jossets	Ahuy	600 m ³
Bache de reprise station	Ahuy	75 m ³
Réservoir du Village	Daix	313 m ³
Coteaux du Saint-Laurent	Daix	100 m ³
Motte Giron	Dijon	6 100 m ³
Marcus d'Or	Dijon	10 000 m ³
Charme d'Aran	Dijon	4 180 m ³
Marmuzots	Dijon	24 500 m ³
Victor Hugo	Dijon	4 000 m ³
Valmy	Dijon	50 000 m ³
Valmy Haut	Dijon	10 000 m ³
Chatenay	Dijon	5 000 m ³
Champs d'Alloux	Fontaine-lès-Dijon	2 000 m ³
En Chaumont	Talant	8 000 m ³
Des Glacis	Talant	2 200 m ³
Bache Valton	Talant	500 m ³
Mirande	Est-Dijonnais	5 000 m ³
Réservoir de Couternon	Est-Dijonnais	200 m ³
Clos du Chapitre	Chenôve	4 000 m ³
Centre Aéré	Chenôve	800 m ³
Réservoir de Longvic	Longvic	1 400 m ³
La Montagne	Marsannay-la-Côte	3 000 m ³
Total		141 968 m³



Réservoir en Chaumont à Dijon



Réservoir de Couternon

Indicateurs techniques 2010

	nombre abonnés	longueur réseau (km)	rendement réseau	rendement évolution depuis 2009	Obligations de rendement au sein des contrats eau	Indice linéaire de perte en eau (m ³ /jour/km)	Indice linéaire de perte des volumes non comptés (m ³ /jour/km)
Ahuy	509	10,148	77,9%	5,13%	80%	5,54	5,67
Bretonnière	288	8,035	77,38%	17,77%	aucune obligation**	/	3,5
Chenôve	2 515	58,636	63,6%	-4,22%	75%	22,32	22,44
Marsannay-la-Côte	2 199	39,454	77,7%	-3,48%	75%	18,08	18,14
Perigny-lès-Dijon	608	11,628			75%		
Daix	525	20,745	93,9%	22,58%	85%	1,35	10,67
Dijon	21 965	554,750	78,8%	1%	aucune obligation	20,96	21,34
Est Dijonnais *	6 829	174,832	87%	2,35%	aucune obligation	3,9	4,2
Féray	623	23	82,1%	-3,07%	aucune obligation	2,31	2,71
Fontaine-lès-Dijon	2 509	53,26	72,2%	9,56%	70%	10,02	10,10
Hauteville-lès-Dijon	410	10,7	86,1%	1,29%	71%	2,42	3,10
Longvic	2 099	54,752	65,7%	-12,86%	80%	16,98	16,99
Magny-sur-Tille	306	9,473	74,85%	27,2%	aucune obligation**	/	2,42
Ouges	346	11,035	54,3%	-4,23%	60%	7,25	7,72
Plombières-lès-Dijon	900	16,80	63%	4,7%	aucune obligation	11,70	25,70
Saint-Apollinaire	2 090	43,966	74,8%	-12,72%	84%	6,86	6,86
Talant	2 123	55,896	76,1%	0,93%	aucune obligation	8,56	8,68
Total	46 844	1 157,1					

* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

** A partir du 1er janvier 2011, l'obligation de rendement sera de 70% jusqu'en 2014 puis de 75%.

→ Le rendement de réseau et les indices linéaires de perte en eau font l'objet d'indicateurs de performance dont voici les définitions :

> Rendement de réseau

Unité : %

Rendement = (volume comptabilisé + volume autorisé non compté + volume exporté) / (volume produit + volume importé).

> Indice Linéaire de Pertes

Unité : m³ / km / jour

Définition : (volume mis en distribution – volume consommé) / (365 * longueur totale du réseau hors branchements)

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

> Indice Linéaire des Volumes non comptés

Unité : m³ / km / jour

Définition : (volume mis en distribution – volume comptabilisés) / (365 * longueur totale du réseau hors branchements)

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

Indicateurs techniques 2010

	m ³ produits	m ³ importés et/ou achetés	m ³ facturés	m ³ consommés	m ³ vendus/cédés collectivités extérieures
Ahuy	0	105 674	77 277	82 278	0
Bretenièrre	0	51 100	39 543	/	0
Chenôve	387 594	942 314	820 909	846 364	0
Marsannay-la-Côte	1 361 729				805 768
Perrigny-lès-Dijon	0	146 930	361 513	365 985	0
Daix	0	169 806	81 994	85 592	73 877
Dijon	18 505 804	0	8 730 845	8 902 262	5 678 589
Est Dijonnais *	691 187	1 181 585	1 621 482	1 637 321	0
Féney	0	89 304	70 200	73 337	0
Fontaine-lès-Dijon	0	699 861	467 401	468 354	36 654
Hauteville-lès-Dijon	0	68 085	49 982	58 647	0
Longvic	439 842	574 908	597 737	599 186	62 818
Magny-sur-Tille	0	40 150	30 053	/	0
Ouges	0	62 679	32 590	34 011	0
Plombières-lès-Dijon	196 298	0	121 670	123 727	0
Saint-Apollinaire	0	434 174	322 651	324 653	0
Talant	0	731 161	549 841	556 599	0
Total	21 582 454	5 297 731	13 975 688	14 227 912	6 657 706
Données 2009	21 544 504	5 473 110	14 096 845	14 243 705	6 630 643

* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

Les données des "volumes d'eau potable produits" de ce tableau sont calculées sur une année civile et ramenés à 365 jours et correspondant aux périodes de relèvements des compteurs des communes concernées. Ils peuvent donc être différents des données du tableau "production des ressources en eau 2010".



→ Indicateurs de performance clientèle

> Taux d'impayés sur les factures d'eau

La valeur est en %.

Définition = au 31 décembre de l'année 2009 : montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2008 / montant des factures émises relatives à l'année 2008

> Taux de réclamations

Unité : nombre / 1000 abonnés

Définition = (nombre de réclamations par voie écrite / nombre d'abonnés)*1000

> Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Unité : note comprise entre 0 et 2

Définition (selon la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) :

0 : aucune mesure

1 : existence d'une mesure statistique d'entreprise

2 : existence d'une mesure statistique sur le périmètre du service

> Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées comprend notamment les interruptions de production d'eau pour des problèmes de qualité de l'eau, pour des problèmes liés à des tiers, des accidents liés au réseau (casses). Il ne prend pas en compte les interruptions de production liées à un problème autre que la qualité de l'eau.

> Qualité du service : indicateurs de performance sur l'action sociale

Existence d'une Action sociale = 0 : non; 1 : oui

Indicateurs de performance clientèle 2010

	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2010	Taux de réclamation ‰	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Action sociale
Nord Dijonnais *	0,12%	28,6 ‰	Oui	2	4,47 ‰	1
Bretonnière – Magny-sur-Tille **	0,83%	139 ‰	Oui	2	0,53 ‰	1
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,24%	19,7 ‰	Oui	2	2,44 ‰	1
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,50%	27,9 ‰	Oui	2	1,71 ‰	1
Est Dijonnais ***	0,12%	1,4 ‰	Oui	2	2,1 ‰	1
Fénay	0,06%	0 ‰	Oui	2	3,21 ‰	1
Longvic – Ouges	0,11%	25,4 ‰	Oui	2	0,41 ‰	1
Talant	0,03%	23,1 ‰	Oui	2	0,94 ‰	1

* Nord Dijonnais : Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Fontaine-lès-Dijon

** Données du Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

> Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de distribution.

10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.

20 % : Mise à jour annuelles des plans.

- + 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.
- + 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de passages, poteaux d'incendie, ...).
- + 10 % : Historique des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements.
- + 10 % : Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

	Taux moyen de renouvellement du réseau %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	Obtention de la certification ISO 14001
Nord-Dijonnais *	0%	74,64%	Oui	Non
Bretenière – Magny-sur-Tille	0%	40%	Oui	Non
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0%	75,70%	Oui	Non
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0%	88,92%	Oui	Non
Est Dijonnais **	0,4%	80%	Non	Non
Féray	0%	40%	Oui	Non
Longvic – Ouges	0%	66,46%	Oui	Non
Talant	0%	69,04%	Oui	Non

* Nord-Dijonnais : Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Fontaine-lès-Dijon

** Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



Février 2009 - réparation d'une fuite à Plombières-lès-Dijon sur la conduite en provenance de la ressource de Morcuell

Remplacement des compteurs

Actuellement, la majorité des contrats des communes du territoire précise l'âge limite des compteurs d'eau. Il y a encore peu d'années, lors de la rédaction des traités de concession ou d'affermage, ces notions n'étaient pas prises en compte.

Cette démarche a débuté par le contrat de Longvic le 1^{er} janvier 2002, puis a été poursuivie par le contrat de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon le 1^{er} janvier 2004, avec un âge limite des compteurs imposé à 12 ans maximum.

Le nouvel arrêté du 6 mars 2007, relatif au contrôle des compteurs d'eau froide, légitime à 15 ans, l'âge maximum des compteurs d'eau froide. Cet arrêté indique que, sauf incident, pendant les 15 premières années de fonctionnement des compteurs, aucune vérification n'est nécessaire.

Il faut également retenir de cet arrêté, que la validité de la vérification initiale des compteurs neufs fournis par chaque fabricant est fixée à 15 ans pour les compteurs utilisés par les services publics de distribution d'eau potable.

Au sein des nouveaux contrats de délégation de service public d'eau potable à venir, cette notion est naturellement imposée. Cela vient d'être fait dans le nouveau contrat d'eau potable des communes de Bretenière et Magny-sur-Tille qui a débuté le 1er janvier 2011.

	Remplacement compteurs 2010	Obligations de renouvellement des compteurs au sein des contrats eau	Inventaire du parc compteurs au 31/12/2010	Nombre de compteurs de + de 15 ans	% des compteurs de + de 15 ans
Ahuy	6	âge maxi 15 ans	510	131	25,68 %
Bretenière	7	aucune obligation en 2010 (âge maxi 15 ans à partir de 2011)	281	61	21,71 %
Chenôve	15	âge maxi 15 ans	2 734	125	4,57 %
Daix	10	âge maxi 15 ans	532	201	37,78 %
Dijon	989	aucune obligation	22 153	9 650	43,56 %
Est Dijonnais	218	âge maxi 15 ans	6 829	638	9,34 %
Fénay	22	âge maxi 15 ans	625	14	2,24 %
Fontaine-lès-Dijon	30	âge maxi 12 ans	2 530	50	1,97 %
Hauteville-lès-Dijon	7	âge maxi 15 ans	418	151	36,12 %
Longvic	21	âge maxi 15 ans	2 126	13	0,61 %
Magny-sur-Tille	4	aucune obligation en 2010 (âge maxi 15 ans à partir de 2011)	306	84	27,45 %
Marsannay-la-Côte	14	âge maxi 15 ans	2 231	26	1,65 %
Ouges	2	âge maxi 15 ans	365	7	1,91 %
Perrigny-lès-Dijon	7	âge maxi 15 ans	617	21	3,40 %
Plombières-lès-Dijon	0	âge maxi 15 ans	901	72	7,99 %
Saint-Apollinaire	32	âge maxi 15 ans	2 179	403	18,49 %
Talant	55	aucune obligation	2 168	572	26,38 %
Total	1 439		47 505	12 219	25,72 %



Indicateurs financiers



La facture d'eau

Éléments relatifs au prix du mètre cube au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au **01.01.2011** (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).

Base INSEE d'une facture de 120 m³, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Cette somme sert notamment à financer et exécuter divers travaux d'eau potable sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement ou réhabilitation de canalisations, travaux de génie civil sur les réservoirs ...

Part Déléataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer l'achat, la production, le traitement et la distribution d'eau potable, et tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

Agence de l'eau : préservation ressource en eau

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, relative aux prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

Agence de l'eau : Redevance Pollution

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

Prix du m³ d'eau TTC au 01/01/2011 avec la RODP

	Prix du m ³ en € TTC		Prix du m ³ en € TTC
Ahuy	2,15	Longvic	1,65
Bresse-sur-Tille	1,77	Magny-sur-Tille	1,79
Bretenière	1,79	Marsannay-la-Côte	1,71
Chenôve	1,45	Neuilly-lès-Dijon	1,77
Chevigny-Saint-Sauveur	1,77	Ouges	1,63
Couternon	1,77	Perrigny-les-Dijon	1,74
Crimolois	1,77	Plombières-les-Dijon	1,71
Daix	1,87	Quétigny	1,77
Dijon	1,98	Sennecey-lès-Dijon	1,77
Fénay	2,48	Saint Apollinaire	2,00
Fontaine-lès-Dijon	2,01	Talant	1,70
Hauteville-lès-Dijon	1,90		

Ahuy

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité	0,3706	44,47	0,3706	44,47
Part Délégataire				
Part fixe	18,36	18,36	18,86	18,86
Consommation	1,1804	141,65	1,2247	146,96
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		234,48		244,49
T.V.A 5,5 %		12,90		13,45
Total T.T.C		247,38		257,94

Prix du m3 : 2.15 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/ 2010 : + 4.27 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux à partir du 1er janvier 2011.
Pour l'année 2010, c'est SDEI qui établissait les factures.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité				
Part fixe	6	6	/	/
Consommation	0,08	9,60	0,1419	17,03
Part Déléataire				
Part fixe	43,54	43,54	18,88	18,88
Consommation	1,1970	143,64	1,0933	131,2
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0673	8,08	0,0931	11,172
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		233,66		203,48
T.V.A 5,5 %		12,85		11,19
Total T.T.C		246,51		214,67

Prix du m3 : 1.79 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : - 12,92 %

Commentaires :

On peut noter une réelle baisse du prix du service entre le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011. Cette baisse intègre la hausse des redevances de l'Agence de l'eau. Elle est due à la renégociation du contrat eau potable sur ces 2 communes au 1er janvier 2011. On peut noter la suppression de la part fixe collectivité et l'harmonisation de la part fixe délégataire avec la part fixe délégataire du contrat eau de la Ville de Dijon.

Chenôve

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,0257	3,084	0,0257	3,084
Part Déléataire				
Part fixe	17,26	17,26	18,10	18,10
Production	0,6035	72,42	0,6327	75,92
Distribution	0,1379	16,55	0,1446	17,35
RODP communale	0,11	13,20	0,11	13,20
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9,0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		155,84		165,18
T.V.A 5,5 %		8,57		9,08
Total T.T.C		164,41		174,26

Prix du m3 : 1.45 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 6 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.34 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Est Dijonnais

Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois,
Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Délégitaire				
Part fixe	18,16	18,16	18,64	18,64
Consommation	1,21	145,2	1,24	148,8
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,063	7,61	0,068	8,16
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		193,77		200,8
T.V.A 5,5 %		10,66		11,04
Total T.T.C		204,43		211,84

Prix du m3 : 1.77 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 3.62 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Daix

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,103	12,36	0,103	12,36
Part Déléataire				
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86
Consommation	1,1795	141,54	1,2247	146,96
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		202,1		212,38
T.V.A 5,5 %		11,12		11,68
Total T.T.C		213,216		224,061

Prix du m3 : 1.87 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.09 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Délégitaire				
Prime fixe	18,20	18,20	18,86	18,86
Consommation	1,1072	132,864	1,148	137,76
RODP communale	0,29	34,8	0,29	34,8
RODP Etat	0,0014	0,168	0,0014	0,168
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		216,03		225,79
T.V.A 5,5 %		11,88		12,42
Total T.T.C		227,91		238,21

Prix du m3 : 1.98 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.52 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.68 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Fénay

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,6740	80,88	0,6740	80,88
Part Déléataire				
Part fixe	54,52	54,52	55,55	55,55
Consommation	0,9843	118,12	1,0034	120,41
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	/	/	/	/
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		276,32		282,04
T.V.A 5,5 %		15,20		15,51
Total T.T.C		291,52		297,55

Prix du m3 : 2.48 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 2.07 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la redevance "lutte pollution" de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité	0,0915	10,98	0,0915	10,98
Part Déléataire				
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86
Consommation	1,181	141,72	1,2247	146,96
RODP communale	0,15	18	0,15	18
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		218,9		229
T.V.A 5,5 %		12,04		12,60
Total T.T.C		230,94		241,60

Prix du m3 : 2.01 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.62 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.85 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,137	16,44	0,137	16,44
Part Déléataire				
Part fixe	18,08	18,08	18,86	18,86
Consommation	1,183	141,96	1,2247	146,96
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		206,48		216,46
T.V.A 5,5 %		11,36		11,91
Total T.T.C		217,836		228,365

Prix du m3 : 1.90 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.83 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Longvic

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,256	30,72	0,256	30,72
Part Déléataire				
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86
Consommation	0,8296	99,55	0,8626	103,51
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		178,47		187,29
T.V.A 5,5 %		9,82		10,30
Total T.T.C		188,286		197,591

Prix du m3 : 1.65 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.94 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Marsannay-la-Côte

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06
Part Déléataire				
Prime fixe	17,26	17,26	18,10	18,10
Production	0,6035	72,42	0,6327	75,92
Distribution	0,1379	16,55	0,1446	17,35
RODP communale	0,25	30	0,25	30,00
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9,0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,20
Total H.T.		184,61		193,95
T.V.A 5,5 %		10,15		10,67
Total T.T.C		194,77		204,62

Prix du m3 : 1.71 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.06 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.44 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Ouges

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,2363	28,356	0,2363	28,356
Part Déléataire				
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86
Consommation	0,8296	99,55	0,8626	103,51
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		176,11		184,93
T.V.A 5,5 %		9,69		10,17
Total T.T.C		185,792		195,097

Prix du m3 : 1.63 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.01 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06
Part Déléataire				
Prime fixe	17,26	17,26	18,10	18,10
Production	0,6035	72,42	0,6327	75,92
Distribution	0,1379	16,55	0,1446	17,35
RODP communale	0,28	33,6	0,28	33,6
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9,0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		188,21		197,55
T.V.A 5,5 %		10,35		10,87
Total T.T.C		198,57		208,42

Prix du m3 : 1.74 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.96 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.44 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Plombières-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Part Délégataire				
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86
Consommation	0,8545	102,54	1,016	121,92
RODP communale	0,1648	19,78	0,1648	19,78
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0600	7,2	0,075	9
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		170,52		194,76
T.V.A 5,5 %		9,38		10,71
Total T.T.C		179,90		205,47

Prix du m3 : 1.71 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : 14.21 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.54 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable,
- l'intégration au 1er janvier 2009 de la commune de Plombières-lès-Dijon au contrat de concession d'eau potable de la Ville de Dijon et à l'application des mêmes tarifs par palier sur plusieurs années concernant la part délégataire.

Saint-Apollinaire

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Collectivité	0,0762	9,14	0,0762	9,14
Part Déléataire				
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86
Consommation	1,181	141,72	1,2247	146,96
RODP Communale	0,15	18	0,15	18
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		217,06		227,16
T.V.A 5,5 %		11,94		12,49
Total T.T.C		229,00		239,65

Prix du m3 : 2.00 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.65 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.84 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable.

Talant

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Eau				
Part Délégataire				
Part fixe	18,24	18,24	18,86	18,86
Consommation	1,064	127,68	1,1001	132,01
RODP communale	0,061	7,32	0,072	8,64
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2
Total H.T.		183,24		193,71
T.V.A 5,5 %		10,078		10,654
Total T.T.C		193,32		204,36

Prix du m3 : 1.70 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.71 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.63 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation des redevances de l'Agence de l'eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'eau potable,
- l'augmentation de la RODP communale.

Encours de la dette – Budget eau

Etat de la dette du 01/01/2010 au 31/12/2010

Etat de la Dette – Eau Potable

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	Au 31/12/2010		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	316 297,22 €	131 298,09 €	26 496,67 €	1 488,42 €	25 008,25 €
Caisse d'Epargne	1 568 054,93 €	25 980,84 €	182 159,39 €	13 791,38 €	168 368,01 €
Caisse des Dépôts et Consignations	178 772,00 €	29 090,03 €	25 090,00 €	3 242,57 €	21 847,43 €
Crédit Agricole	287 206,41 €	219 366,86 €	20 486,08 €	8 450,74 €	12 035,34 €
Crédit Mutuel	36 855,34 €	20 160,40 €	3 892,84 €	1 064,04 €	2 828,80 €
DEXIA CLF	1 311 462,60 €	967 346,70 €	100 691,64 €	32 557,73 €	68 133,91 €
Total	3 698 648,50 €	1 393 242,92 €	358 816,62 €	60 594,88 €	298 221,74 €

l'assainissement des eaux usées

**Présentation
du service public
d'assainissement des eaux usées**



La délégation de service public d'assainissement des eaux usées

Le service d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du Dijonnais comprend la collecte et le traitement des eaux usées.

Le service public de l'assainissement est exploité en délégation de service public sur les 24 communes du Syndicat Mixte du Dijonnais. Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité du milieu naturel.

Qu'est-ce qu'une station d'épuration ?

Une station d'épuration reçoit les eaux usées collectées par le réseau d'égouts. Elle réalise, par des procédés physiques ou biologiques, l'élimination de la majeure partie de la pollution contenue dans ces eaux usées, afin de protéger le milieu naturel récepteur. La pollution éliminée est concentrée sous forme de "boues" qui peuvent être incinérées, compostées ou épandues.

→ Les 2 stations d'épuration du Grand Dijon, gérées par le Syndicat Mixte du Dijonnais

> **la station eauvital** - 400 000 équivalents-habitants - 13 communes :

Dijon, Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Féney, Asnières-lès-Dijon, Etaules et Messigny et Vantoux.

> **la station de Chevigny-Saint-Sauveur** - 80 000 équivalents-habitants - 9 communes :

Chevigny-Saint-Sauveur, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Couternon, Crimolois, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et Orgeux.

> Les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-les-Dijon, quant à elles, sont traitées par la station d'épuration de Gevrey-Chambertin gérée en régie par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin. Les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille sont traitées par deux stations d'épuration du Syndicat de Fauverney situées à Fauverney et Magny-sur-Tille, et la commune de Bressy-sur-Tille est traitée par la station d'épuration de Remilly-sur-Tille gérée par le syndicat d'Arc-sur-Tille.



→ Les services délégués

	Mode de gestion	Délégataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Bressey-sur-Tille	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Bretenièrre	affermage	Lyonnaise des eaux/ SDEI	31 décembre 2010
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Chevigny-Saint-Sauveur	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Couternon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Crimolois	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Fénay	affermage	Véolia	31 décembre 2015
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux/ SDEI	31 décembre 2010
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Neuilly-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Perrigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Plombières-lès-Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Quétigny	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Sennecey-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Saint Apollinaire	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Varois et Chaignot	affermage	Sogedo	31 décembre 2015

Assainissement des eaux usées : périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Dijonnais



La commune de Varois et Chaignot ne fait partie du périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais que pour le service assainissement des eaux usées.

Mise en place de nouveaux indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

→ Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau et assainissement.

Les chiffres du service de l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire

- 46 338 abonnés
- 14 049 624 m³ d'eaux usées facturés
- Volumes traités : 18 864 760 m³ (STEP Dijon-Longvic) + 3 202 200 m³ (STEP Chevigny-Saint-Sauveur) = 22 066 960 m³
- 2 stations d'épuration : Dijon-Longvic et Chevigny-St-Sauveur
- 4 stations non gérées par le Syndicat Mixte du Dijonnais : Gevrey-Chambertin, Magny-sur-Tille, Fauverney et Remilly sur Tille
- 64 conventions de déversement avec les industriels

Les postes de relèvement sur le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais

Commune	nombre de postes de relèvement
Ahuy	1
Bresse-sur-Tille	2
Bretenière	5
Chevigny-Saint-Sauveur	3
Couternon	3
Crimolois	3
Daix	1
Dijon	7
Fénay	6
Hauteville-lès-Dijon	2
Longvic	6
Magny-sur-Tille	4
Marsannay-la-Côte	1
Neuilly-lès-Dijon	1
Ouges	4
Perrigny-lès-Dijon	2
Plombières-lès-Dijon	5
Quétigny	1
Saint-Apollinaire	2
Sennecey-lès-Dijon	1
Talant	1
Varois-et-Chaignot	2

Total 63 postes de relèvement



Les conventions de déversement avec les industriels

→ Contrôle des rejets industriels : une démarche volontariste et concertée du Syndicat Mixte du Dijonnais

Conformément à l'article L.35-8 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur ne peuvent être versés dans le réseau public d'assainissement. Les demandes d'autorisation de déversement font l'objet d'un arrêté d'autorisation et d'une convention de déversement si nécessaire.

Ainsi, pour améliorer la qualité des eaux rendues au milieu naturel, un contrôle des rejets des entreprises industrielles de l'agglomération est mis en place, conformément à la réglementation en vigueur. En signant une convention avec la collectivité et l'exploitant du réseau d'assainissement, l'industriel s'engage à rejeter des eaux usées dans des limites fixées, compatibles avec leur transport et leur traitement.

décembre 2010 → 64 conventions de déversement signées avec des industriels

→ Conventions signées en 2010

La mise en œuvre de telles conventions est un travail de longue haleine. Dix conventions ont été signées en 2010, dont trois conventions qui ont été renouvelées. Un grand nombre ont été initiées et verront le jour en 2011.

Etablissement	Commune	Activité	Date d'établissement de la convention
RECIPHARM	Fontaine-lès-Dijon	Fabrication de préparations pharmaceutiques	05/02/2010
REM	Dijon	Traitement de surfaces	Renouvellement de convention - 05/02/2010
HERAKLES WC LOC	Talant	Location de WC chimique	05/02/2010
BERICAP	Longvic	Fabrication de bouchons en plastique destinés à l'agro-alimentaire	07/05/2010
BRIOTTET	Dijon	Fabrication de liqueurs	07/05/2010
SUPREX (L'Héritier Guyot)	Dijon	Agro-alimentaire	Renouvellement de convention - 01/10/2010
Laboratoires Plasto Santé SAS	Chenôve	Fabrication de dispositifs transdermiques	14/12/2010
PARVEX	Dijon	Fabrication de servomoteurs	Renouvellement de convention - 14/12/2010
Clinique Bénigne Joly	Talant	Clinique	14/12/2010
Pressing Multi Services	Dijon	Lavage, séchage, repassage de linge à usage domestique	14/12/2010

Les faits marquants en 2010

Travaux sur les réseaux d'eaux usées

Hors déviations des réseaux réalisées dans le cadre des travaux de construction de la plateforme du Tramway.

> Travaux d'extension

- rue de Cromois à Saint-Apollinaire : 400 ml
- rue du Fort à Hauteville-lès-Dijon : 283 ml
- rue des Riottes à Hauteville-lès-Dijon : 45 ml
- route de Dijon à Plombières-lès-Dijon : 57 ml
- rue Armand Thibault à Dijon : 55 ml
- rue Brancion à Dijon : 30 ml
- rue Fernand Holwek : 79 ml

> Travaux de réhabilitation

- rue Albert Camus à Saint-Apollinaire : 20 ml



> Modification de regards mixtes sur la commune de Quétigny

Des travaux de modification de 36 regards mixtes pour séparer les eaux usées et les eaux pluviales (regard permettant un accès aussi bien au réseau d'eaux usées qu'au réseau d'eaux pluviales) ont eu lieu en 2010 sur la commune de Quétigny. Ces modifications des regards mixtes ont pour objectif d'interdire aux eaux usées de se mélanger aux eaux pluviales afin que les eaux usées ne soient pas rejetées dans le milieu naturel sans traitement.



Fonctionnement de la Station d'Épuration de Dijon-Longvic en 2010

Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité pour l'année 2010 a été de 18 864 760 m³ en provenance des communes de Dijon, Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Fénay, Asnières-lès-Dijon, Etaules, et Messigny et Vantoux. En 2009, ce volume était de 17 253 944 m³.

Les volumes à traiter par la station sont sujets à des variations fortes d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie, mais surtout de la répartition des pluies au cours de l'année et de leur intensité.

Deux années de pluviométrie identiques ne représentent pas forcément deux volumes équivalents à traiter sur l'année par la station. Si les pluies sont de faible intensité et nombreuses, la station aura à traiter un grand volume sur l'année. À l'inverse, si les pluies sont violentes et peu nombreuses, la station aura à traiter un plus faible volume, mais les déversements au milieu naturel par les déversoirs d'orage seront plus importants.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2009 (kg / jour)			Année 2010 (kg / jour)		
DBO5	8 236	237	97%	8 309	236	97%
DCO	22 818	2 074	91%	22 783	1 765	92%
MES	10 726	772	93%	11 057	949	91%
NGL	2 278	229	90%	2 236	194	91%
NTK	2 270	110	95%	2 201	107	95%
N-NH4	1 556	14	99%	1 494	22	99%
Phosphore	282	46	84%	270	44	84%

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonée biodégradable présente dans les effluents

DCO : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

MES : Matières en Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

NGL : Azote global : la somme de toutes les formes d'azote

NTK : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)

N-NH4 : Azote ammoniacal qui traduit habituellement un processus de dégradation incomplète de la matière organique

Phosphore Total (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.

Les sous-produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité 2009 (tonnes)	Quantité 2010 (tonnes)	Devenir
Boues	2 145	2 488	Tonnes en compostage
	2000	2391	Tonnes en incinération
Sables	286	296	Lavage sur site et revalorisation
Graisses	non quantifiable	non quantifiable	Traitement biologique sur site
Refus de dégrillage	252	252	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 2
Cendres d'incinération issues des cyclones	381	362	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 1
Cendres d'incinération issues des filtres à manches	106	153	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 1

Les graisses sont dirigées automatiquement depuis les canaux de déshuilage (pré-traitement), vers un réacteur de traitement biologique situé dans le même bâtiment. Leur comptabilisation n'est plus effectuée. Les déchets du traitement biologique des graisses sont traités en mélange avec les boues d'épuration et sont comptabilisés dans les boues d'épuration.

Les cendres sont constituées par 2 types de cendres sèches : cendres issues des cyclones et cendres issues des filtres à manches.

La moitié des boues produites en 2010 a été traitée par compostage, pour pallier à l'arrêt du four pendant 7 mois suite à la casse de la pompe de circulation de l'huile thermique.

> Etat des lieux de la qualité des eaux de l'Ouche

La réalisation d'un état des lieux de la qualité des eaux de l'Ouche avant et après la mise en service de la nouvelle station eauvitale, a été réalisé par le Syndicat Mixte du Dijonnais et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et ses Affluents, afin de mettre en avant l'impact de la mise aux normes de la station sur le milieu naturel.

Suite à ces campagnes de mesure, on peut déjà remarquer depuis deux ans que la faune et la flore reprennent leurs droits dans la rivière.



Fonctionnement de la Station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur en 2010

La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur d'une capacité de 80 000 équivalents-habitants, fonctionne sur le principe d'épuration biologique à boues activées à moyenne charge avec traitement du phosphore.

Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité en 2010 est de 3 202 200 m³ en provenance des communes de l'Est -Dijonnais : Chevigny-Saint-Sauveur, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Couternon, Crimolois, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et Orgeux.

Ce volume était de 2 436 190 m³ en 2009. L'augmentation de ce volume est due à l'accroissement de l'activité en 2010 de l'usine AMORA-MAILLE située à Chevigny-Saint-Sauveur.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2009 (kg / jour)			Année 2010 (kg / jour)		
DBO5	3 224	35	99%	3 279	40	99%
DCO	5 476	234	96%	6 924	294	96%
MES	2 747	64	98%	3 142	121	96%
NTK	456	88	81%	502	84	83%
Phosphore	63	7	89%	63	4	94%

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonnée biodégradable présente dans les effluents

DCO : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

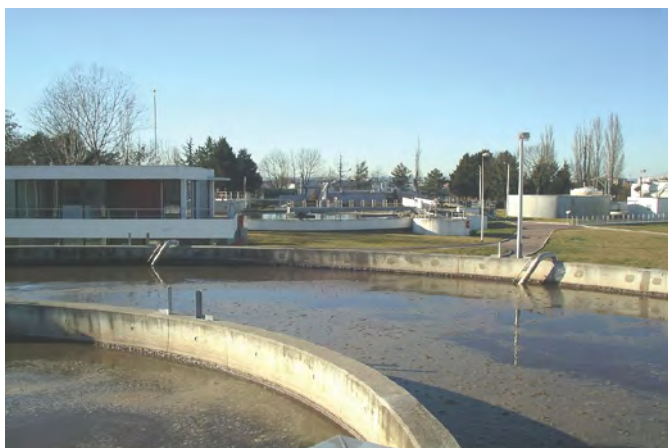
MES : Matières En Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

NTK : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)

Phosphore Total (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.

Les sous - produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité 2009	Quantité 2010	Devenir
Boues	3 111 tonnes	4 001 tonnes	Epandage agricole (100%)
Sables	44 m ³	44 m ³	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon
Graisses	60 m ³	142 m ³	Traitement biologique à la station d'épuration de Dijon-Longvic
Refus de dégrillage	33 tonnes	44 tonnes	Incinérés à l'usine d'incinération d'ordures ménagères du Grand Dijon ou Centre d'Enfouissement Technique de Drambon



La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur

→ Les Indicateurs techniques et de performance

	nombre abonnés	longueur réseau eaux usées (km)	longueur de refoulement (km)	m ³ facturés particuliers
Ahuy	504	11,791	0,022	68 862
Bretenièrè	280	8,306	Non connu	36 987
Chenôve	2 513	47,734	0	812 561
Marsannay-la-Côte	2 188	28,962	0,182	281 783
Perrigny-lès-Dijon	606	11,077	0,061	80 928
Daix	508	10,086	0,256	77 972
Dijon	21 414	345,947	3,086	8 380 973
Est Dijonnais *	9 271	162,358	9,344	2 389 502
Fénay	609	19	2,584	64 652
Fontaine-lès-Dijon	2 461	41,146	0	456 461
Hauteville-lès-Dijon	386	6,162	0,089	41 969
Longvic	2 024	38,580	0,857	637 513
Magny-sur-Tille	296	6,156	Non connu	28 284
Ouges	345	7,759	3,281	32 834
Plombières-lès-Dijon	859	10,685	4	118 156
Talant	2 074	46,826	0,07	540 187
Total	46 338	803	24	14 049 624

* Est-Dijonnais : Bressy-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot.

→ Les Indicateurs de performance

	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2009	Taux de réclamation ‰	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Action sociale
ACHO *	0,22%	20,50 ‰	Oui	Oui	1
Bretonnière – Magny-sur-Tille **	0,83%	1,39 ‰	Oui	Oui	1
Daix – Fontaine-lès-Dijon	0,08%	15,5 ‰	Oui	Oui	1
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,28%	16,5 ‰	Oui	Oui	1
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,50%	12,7 ‰	Oui	Oui	1
Est Dijonnais ***	0,09%	0,5 ‰	Oui	Oui	1
Fénay	0,06%	0 ‰	Oui	Oui	1
Longvic	0,11%	18,8 ‰	Oui	Oui	1
Talant	0,03%	15,9 ‰	Oui	Oui	1

ACHO * Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

** Données du Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Varois et Chaignot

→ Indicateurs de performance clientèle

> Taux d'impayés sur les factures d'assainissement

La valeur est en %.

Définition = au 31 décembre de l'année 2009 : montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2008 / montant des factures émises relatives à l'année 2008

> Taux de réclamations

Unité : nombre / 1000 abonnés

Définition = (nombre de réclamations par voie écrite / nombre d'abonnés)*1000

> Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Unité : note comprise entre 0 et 2

Définition (selon la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) :

0 : aucune mesure

1 : existence d'une mesure statistique d'entreprise

2 : existence d'une mesure statistique sur le périmètre du service

> Qualité du service : indicateurs de performance sur l'action sociale

Existence d'une Action sociale = 0 : non; 1 : oui

	Taux moyen de renouvellement du réseau %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Indice de conformité réglementaire des rejets	Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	Obtention de la certification ISO 14001
ACHO *	0%	53,69%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non
Bretenièrè – Magny-sur-Tille **	0%	40%	100%	1 pour Bretenièrè 0 pour Magny	Oui	Non
Daix – Fontaine-lès-Dijon	0%	60,61%	Sans objet	Sans objet	Oui	Oui
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0%	59,92%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0%	67,45%	100%	1	Oui	Non
Est Dijonnais **	0,16%	70%	100%	1	Non	Non
Fénay	0%	30%	100%	1	Oui	Non
Longvic	0%	61,42%	Sans objet	Sans objet	Oui	Oui
Talant	0%	53,73%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non

* ACHO : Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

** Données du Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Varois et Chaignot

> Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

- 0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte, hors branchements.
- 10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.
- 20 % Mise à jour annuelles des plans.

- + 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.
- + 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs, ...).
- + 10 % : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.
- + 10 % : Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

> Indice de conformité réglementaire des rejets

- à la Directive Européenne et au décret de transposition : 0 = non, 1= oui
- à l'arrêté préfectoral (s'il existe) : 0 = non, 1= oui

	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
ACHO *	0‰	40,9	Sans objet	90
Bretenièrè – Magny-sur-Tille **	0‰	2	50%	30
Daix – Fontaine-lès-Dijon	0,34‰	1	Sans objet	Sans objet
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0‰	43,18	Sans objet	Sans objet
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,13‰	3,6	100%	90
Est Dijonnais ***	0,08‰	23	100%	60
Fénay	0‰	16,25	100%	Sans objet
Longvic	0‰	30,4	Sans objet	40
Talant	0‰	0,00	Sans objet	Sans objet

* ACHO : Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

** Données Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Varoiset Chaignot

> Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentés par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

> Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par le réseau de collecte des eaux usées

Il s'agit d'un indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, impose aux collectivités territoriales au titre des compétences obligatoires, la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif.

Avant la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif, chaque collectivité territoriale doit réaliser un zonage d'assainissement définissant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Ce zonage doit faire l'objet d'une étude préalable puis être soumis à enquête publique avant d'être annexé au PLU de chaque commune.

Le zonage d'assainissement est un document qui permet, à partir d'une analyse technico-économique et d'analyses de sol, de faire un choix sur l'assainissement à mettre en place dans les zones à urbanisation future :

- > Les zones d'assainissement collectif,
- > Les zones relevant de l'assainissement non collectif.

→ Les études de zonages d'assainissement sont engagées sur l'ensemble des communes du Grand Dijon, et 5 communes ont aujourd'hui leur zonage achevé. Il s'agit des communes de Bretenière, Chevigny-Saint-Sauveur, Crimolois, Dijon, Fénay, Marsannay-la-Côte, Neuilly-lès-Dijon, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Quétigny, Saint-Apollinaire et Sennecey-lès-Dijon.

→ Les zonages des communes de Ahuy, Bressey-sur-Tille, Chenôve, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic, Magny-sur-Tille, Plombières-lès-Dijon et Talant seront approuvés en 2011.

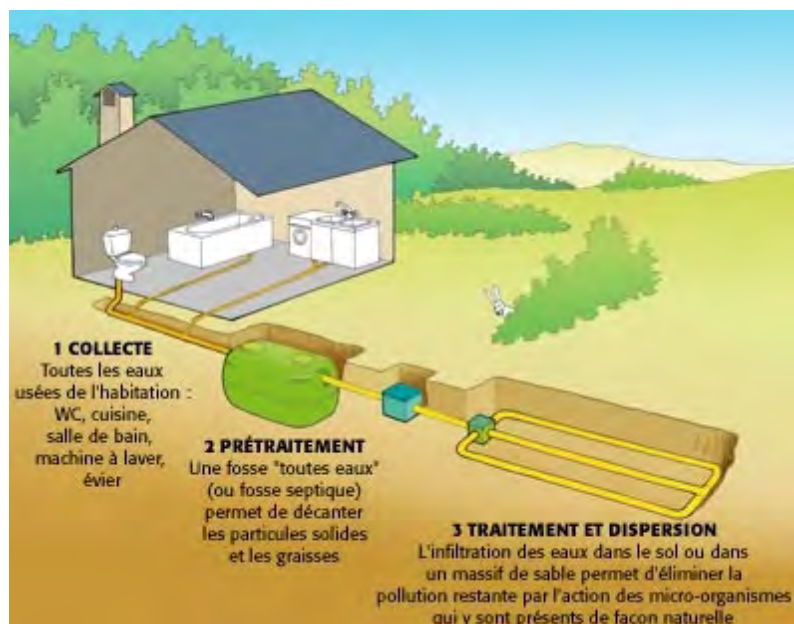


Schéma de principe d'un assainissement non collectif

Indicateurs financiers



La facture d'assainissement

Eléments relatifs au prix du mètre cube au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2011 (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).

Base INSEE d'une facture de 120 m³ : consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais. Cette somme sert à financer divers travaux d'assainissement sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement, extension ou réhabilitation de canalisation, travaux sur les postes de relèvement ...

Surtaxe bassin d'orage

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais. Cette somme sert à financer la construction du bassin d'orage de 30 000 m³ situé sur la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic.

Part Délégataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur les stations d'épuration, ainsi que tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

Agence de l'eau : modernisation des réseaux

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'aide à la modernisation des réseaux d'assainissement des collectivités locales.

RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

Prix du m3 d'assainissement TTC au 01/01/2011

	Prix du m3 d'assainissement en € TTC		Prix du m3 d'assainissement en € TTC
Ahuy	1,39	Longvic	1,45
Bressey-sur-Tille	1,18	Magny-sur-Tille	2,09
Bretenière	2,09	Marsannay-la-Côte	1,69
Chenôve	1,69	Neuilly-lès-Dijon	1,29
Chevigny-Saint-Sauveur	1,34	Ouges	1,93
Couternon	1,27	Perrigny-lès-Dijon	1,73
Crimolois	1,31	Plombières-lès-Dijon	1,64
Daix	1,42	Quétigny	1,30
Dijon	1,81	Sennecey-lès-Dijon	1,28
Fénay	1,91	Saint Apollinaire	1,34
Fontaine-lès-Dijon	1,77	Talant	1,87
Hauteville-lès-Dijon	2,2	Varois et Chaignot	1,32

Ahuy

Facture d'Assainissement de 120 m3 .
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	5,30	5,30	5,52	5,52
Collecte et transport des eaux usées	0,114	13,68	0,119	14,28
Traitement des eaux usées	0,9021	108,252	0,9496	113,95
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,0
Total H.T.		147,59		157,71
T.V.A 5,5 %		8,12		8,67
Total T.T.C		155,71		166,38

Prix du m3 : 1.39 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 6.85 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Bressey-sur-Tille

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,4
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		130,11		134,16
T.V.A 5,5 %		7,16		7,38
Total T.T.C		137,27		141,54

Prix du m3 : 1.18 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 3.11 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux à partir du 1er janvier 2011.

En 2010 c'est SDEI qui établissait les factures.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Part fixe	35	35	/	/
Consommation	0,65	78	0,2338	28,06
Part Déléataire				
Part fixe	43,18	43,18	5,52	5,52
Collecte et transport des eaux usées	0,7594	91,13	1,557	186,84
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		262,91		238,42
T.V.A 5,5 %		14,46		13,11
Total T.T.C		277,37		251,53

Prix du m3 : 2.09 € T.T.C

évolution par rapport au 01/01/2010 : - 9.32 %

Commentaires :

On peut noter une baisse réelle du prix du service entre le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011. Cette baisse intègre la hausse de la redevance de l'Agence de l'eau. Elle est due à la renégociation du contrat assainissement sur ces 2 communes au 1er janvier 2011. On peut noter la suppression de la part fixe collectivité et l'harmonisation de la part fixe délégataire avec la part fixe délégataire du contrat assainissement de la Ville de Dijon.

Chenôve

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,1095	13,14	0,1095	13,14
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	5,3	5,3	5,52	5,52
Collecte et transport des eaux usées	0,114	13,68	0,119	14,28
Traitement des eaux usées	0,9021	108,252	0,9496	113,95
RODP communale	0,18	21,6	0,18	21,6
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		182,33		192,45
T.V.A 5,5 %		10,03		10,58
Total T.T.C		192,36		203,03

Prix du m3 : 1.69 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.54 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.5 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Chevigny-Saint-Sauveur

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40
RODP communale	0,106	12,72	0,15	18
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		142,83		152,16
T.V.A 5,5 %		7,86		8,37
Total T.T.C		150,69		160,53

Prix du m3 : 1.34 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 6.53 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.18 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la RODP communale,
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Couternon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40
RODP communale	0,114	13,68	0,085	10,20
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		143,79		144,36
T.V.A 5,5 %		7,91		7,94
Total T.T.C		151,70		152,30

Prix du m3 : 1.27 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 0.40 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.18 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Crimolois

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40
RODP communale	0,116	13,9	0,127	15,24
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		144,03		149,40
T.V.A 5,5 %		7,92		8,22
Total T.T.C		151,95		157,62

Prix du m3 : 1.31 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 3.73 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.18 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la RODP communale,
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Daix

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,0457	5,484	0,0457	5,484
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64
Collecte et transport des eaux usées	0,0988	11,856	0,1027	12,32
Traitement des eaux usées	0,8972	107,664	0,9496	113,95
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18
Total H.T.		150,78		161,35
T.V.A 5,5 %		8,29		8,87
Total T.T.C		159,08		170,23

Prix du m3 : 1.42 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 7 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64
Consommation	1,1090	133,08	1,1560	138,72
RODP communale	0,31	37,20	0,31	37,20
RODP Etat	0,0007	0,08	0,0007	0,08
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		196,14		205,60
T.V.A 5,5 %		10,79		11,31
Total T.T.C		206,93		216,91

Prix du m3 : 1.81 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.82 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.48 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Féney

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,2966	35,592	0,2966	35,592
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	22,98	22,98	23,44	23,44
Consommation	1,0978	131,74	1,1191	134,29
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		210,67		217,28
T.V.A 5,5 %		11,59		11,95
Total T.T.C		222,26		229,23

Prix du m3 : 1.91 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 3.14 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,132	15,84	0,132	15,84
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64
Collecte et transport des eaux usées	0,0992	11,904	0,1027	12,32
Traitement des eaux usées	0,9011	108,132	0,9496	113,95
RODP communale	0,25	30	0,25	30
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		191,66		201,71
T.V.A 5,5 %		10,54		11,09
Total T.T.C		202,20		212,80

Prix du m3 : 1.77 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.24 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.51 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,771	92,52	0,771	92,52
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	5,3	5,3	5,52	5,52
Collecte et transport des eaux usées	0,114	13,68	0,119	14,28
Traitement des eaux usées	0,9021	108,252	0,9496	113,95
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		240,11		250,23
T.V.A 5,5 %		13,21		13,76
Total T.T.C		253,32		263,99

Prix du m3 : 2.20 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.21 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Longvic

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,04	4,8	0,04	4,8
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64
Collecte et transport des eaux usées	0,1309	15,71	0,1365	16,38
Traitement des eaux usées	0,8972	107,66	0,9496	113,95
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		153,95		164,73
T.V.A 5,5 %		8,47		9,06
Total T.T.C		162,42		173,79

Prix du m3 : 1.45 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 7 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Marsannay-la-Côte

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064
Part Délégitaire				
Part fixe	5,24	5,24	5,50	5,50
Collecte et transport des eaux usées	0,142	17,04	0,149	17,88
RODP communale	0,21	25,20	0,21	25,20
Traitement des eaux usées				
C.C. Gevrey Chambertin exploitation	0,730	87,60	0,612	73,44
C.C. Gevrey Chambertin investissements	0,243	29,16	0,245	29,40
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		202,90		192,48
T.V.A 5,5 %		11,16		10,59
Total T.T.C		214,06		203,07

Prix du m3 : 1.69 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : - 5.13 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.47 € T.T.C

Commentaires :

L'évolution du prix du service est liée à 3 facteurs principaux :

- la diminution importante du prix du traitement des eaux usées réalisé par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin,
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Neuilly-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40
RODP communale	0,117	14,04	0,106	12,72
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		144,15		146,88
T.V.A 5,5 %		7,93		8,08
Total T.T.C		152,08		154,96

Prix du m3 : 1.29 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 1.89 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.18 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Ouges

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,5117	61,404	0,5117	61,404
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	5,3	5,3	5,52	5,52
Collecte et transport des eaux usées	0,114	13,68	0,119	14,28
Traitement des eaux usées	0,9021	108,252	0,9496	113,95
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		209,00		219,11
T.V.A 5,5 %		11,49		12,05
Total T.T.C		220,49		231,17

Prix du m3 : 1.93 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : 4.84 %

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064
Part Déléataire				
Part fixe	5,24	5,24	5,50	5,50
Collecte et transport des eaux usées	0,142	17,04	0,149	17,88
RODP communale	0,25	30	0,25	30
Traitement des eaux usées				
C.C. Gevrey Chambertin exploitation	0,73	87,60	0,612	73,44
C.C. Gevrey Chambertin investissements	0,243	29,16	0,245	29,40
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		207,70		197,28
T.V.A 5,5 %		11,42		10,85
Total T.T.C		219,13		208,13

Prix du m3 : 1.73 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : - 5.02 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.47 € T.T.C

Commentaires :

L'évolution du prix du service est liée à 3 facteurs principaux :

- la diminution importante du prix du traitement des eaux usées réalisé par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin,
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Plombières-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m³.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par le Syndicat Mixte du Dijonnais.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,764	0,0497	5,960
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64
Consommation	1,1090	133,08	1,1560	138,72
RODP communale	0,1522	18,26	0,1522	18,26
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		177,12		186,58
T.V.A 5,5 %		9,74		10,26
Total T.T.C		186,87		196,84

Prix du m³ : 1.64 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.33 %

Prix du m³ sans la RODP : 1.48 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Quetigny

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40
RODP communale	0,092	11,04	0,112	13,44
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		141,15		147,60
T.V.A 5,5 %		7,76		8,12
Total T.T.C		148,91		155,72

Prix du m3 : 1.30 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.57 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.18 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la RODP communale,
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Sennecey-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40
RODP communale	0,106	12,72	0,095	11,40
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		142,83		145,56
T.V.A 5,5 %		7,86		8,01
Total T.T.C		150,69		153,57

Prix du m3 : 1.28 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2010 : + 1.91 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.18 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Saint-Apollinaire

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40
RODP communale	0,15	18	0,15	18
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		148,11		152,16
T.V.A 5,5 %		8,15		8,37
Total T.T.C		156,26		160,53

Prix du m3 : 1.34 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 2.73 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.18 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 2 facteurs :

- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Talant

Facture d'Assainissement de 120 m3.
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96
Part Déléataire				
Part fixe	5,46	5,46	5,64	5,64
Consommation	1,4043	168,516	1,4523	174,28
RODP communale	0,065	7,80	0,075	9,0
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18,00
Total H.T.		202,14		212,88
T.V.A 5,5 %		11,12		11,71
Total T.T.C		213,25		224,59

Prix du m3 : 1.87 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.32 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.79 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 4 facteurs :

- l'augmentation de la surtaxe bassin d'orage (délibération du Syndicat Mixte du Dijonnais du 5 février 2010),
- l'augmentation de la RODP communale,
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Varois et Chaignot

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40
RODP communale	0,102	12,24	0,130	15,60
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,15	18
Total H.T.		142,35		149,76
T.V.A 5,5 %		7,83		8,24
Total T.T.C		150,18		158

Prix du m3 : 1.32 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.2 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.18 € T.T.C

Commentaires :

La hausse du prix du service est liée à 3 facteurs :

- l'augmentation de la RODP communale,
- l'augmentation de la redevance de l'Agence de l'Eau,
- l'évolution des indices d'indexation des prix du contrat de délégation du service public d'assainissement.

Encours de la dette – Budget assainissement

Etat de la dette du 01/01/2010 au 31/12/2010

Etat de la Dette - Assainissement

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	Au 31/12/2010		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	3 490 722,83 €	2 206 562,83 €	273 688,53 €	7 287,89 €	266 400,64 €
Caisse d'Épargne	4 608 889,83 €	4 077 964,34 €	278 151,18 €	155 269,32 €	122 881,86 €
Caisse des Dépôts et Consignations	28 838,32 €	0,00 €	3 232,48 €	135,05 €	3 097,43 €
Crédit Foncier de France	62 349,86 €	0,00 €	12 647,78 €	706,90 €	11 940,88 €
Crédit Mutuel	37 375,36 €	20 160,39 €	3 892,84 €	1 064,04 €	2 828,80 €
Banque Populaire	570 000,00 €	516 092,68 €	36 760,29 €	22 792,60 €	13 967,69 €
DEXIA CLF	744 339,29 €	478 746,88 €	63 190,03 €	7 484,67 €	55 705,36 €
Total	9 542 515,49 €	7 299 527,12 €	671 563,13 €	194 740,47 €	476 822,66 €

Le prix de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2011

Éléments relatifs au prix du mètre cube
au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au
01.01.2011 (décret 95-635 du 6.05.1995 – article2).

Base INSEE d'une facture de 120 m3 : consommation
d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).



Prix de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} janvier 2011

	Eau Prix du m ³ en € TTC	Assainissement Prix du m ³ en € TTC	Prix total du m ³ en € TTC	Prix total du m ³ en € TTC sans la RODP
Ahuy	2,15	1,39	3,54	3,54
Bressey-sur-Tille	1,77	1,18	2,94	2,94
Bretenière	1,79	2,09	3,88	3,88
Chenôve	1,45	1,69	3,14	2,84
Chevigny-Saint-Sauveur	1,77	1,34	3,10	2,94
Couternon	1,77	1,27	3,03	2,94
Crimolois	1,77	1,31	3,08	2,94
Daix	1,87	1,42	3,29	3,29
Dijon	1,98	1,81	3,79	3,16
Féney	2,48	1,91	4,39	4,39
Fontaine-lès-Dijon	2,01	1,77	3,79	3,36
Hauteville-lès-Dijon	1,90	2,20	4,10	4,10
Longvic	1,65	1,45	3,09	3,09
Magny-sur-Tille	1,79	2,09	3,88	3,88
Marsannay-la-Côte	1,71	1,69	3,40	2,91
Neuilly-lès-Dijon	1,77	1,29	3,06	2,94
Ouges	1,63	1,93	3,55	3,55
Perrigny-lès-Dijon	1,74	1,73	3,47	2,91
Plombières-lès-Dijon	1,71	1,64	3,35	3,02
Quétigny	1,77	1,30	3,06	2,94
Sennecey-lès-Dijon	1,77	1,28	3,05	2,94
Saint-Apollinaire	2,00	1,34	3,34	3,02
Talant	1,70	1,87	3,57	3,42
Varois et Chaignot	/	1,32	/	/

**Soit pour 1 m³ d'eau potable produit,
distribué et épuré après rejet aux réseaux d'assainissement :**

au 01/01/2011 : 3.43 € / m³ TTC

3.26 € / m³ sans RODP

Ahuy

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,3706	44,47	0,3706	44,47	0
Part Délégitaire					
Part fixe	18,36	18,36	18,86	18,86	2,72
Consommation	1,1804	141,65	1,2247	146,96	3,75
Assainissement					
Part Collectivité					
Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96	25
Part Délégitaire					
Part fixe	5,30	5,30	5,52	5,52	4,15
Collecte et transport des eaux usées	0,114	13,68	0,119	14,28	4,39
Traitement des eaux usées	0,9021	108,252	0,9496	113,95	5,26
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		382,07		402,20	5,27
T.V.A 5,5 %		21,01		22,12	5,27
Total T.T.C		403,09		424,32	5,27

Prix du m3 : 3.54 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.27 %

Bressey-sur-Tille

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	18,16	18,16	18,64	18,64	2,64
Consommation	1,21	145,20	1,24	148,8	2,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52	3
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,4	2,23
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,063	7,61	0,068	8,16	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18,0	15
Total H.T.		323,88		334,96	3,42
T.V.A 5,5 %		17,81		18,42	3,42
Total T.T.C		341,69		353,38	3,42

Prix du m3 : 2.94 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 3.42 %

Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux depuis le 1er janvier 2011.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	SIEA de Fauverney		Grand Dijon		
Part fixe	6	6	/	/	-100
Consommation	0,08	9,60	0,1419	17,03	77
Part Délégataire					
Part fixe	43,54	43,54	18,88	18,88	-56,64
Consommation	1,1970	143,64	1,0933	131,20	-8,66
Assainissement					
Part Collectivité *					
Part fixe	35	35	/	/	-100
Consommation	0,65	78	0,2338	28,06	-64
Part Délégataire					
Part fixe	43,18	43,18	5,52	5,52	-87,22
Consommation	0,7594	91,130	1,5570	186,84	105,03
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0673	8,08	0,0931	11,172	38,27
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,20	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		496,57		441,90	-11,01
T.V.A 5,5 %		27,31		24,30	-11,01
Total T.T.C		523,88		466,21	-11,01

Prix du m3 : 3.88 € T.T.C

évolution par rapport au 01/01/2010 : - 11.01 %

Chenôve

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0
Distribution	0,0257	3,084	0,0257	3,084	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,26	17,26	18,10	18,10	4,87
Production	0,6035	72,42	0,6327	75,92	4,83
Distribution	0,1379	16,55	0,1446	17,35	4,83
RODP communale	0,11	13,20	0,11	13,20	0,00
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,1095	13,14	0,1095	13,14	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96	25
Part Déléataire					
Part fixe	5,30	5,3	5,52	5,52	4,15
Collecte et transport des eaux usées	0,114	13,68	0,119	14,28	4,39
Traitement des eaux usées	0,9021	108,252	0,9496	113,95	5,26
RODP communale	0,18	21,6	0,18	21,6	0,00
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		338,17		357,63	5,75
T.V.A 5,5 %		18,60		19,67	5,75
Total T.T.C		356,77		377,30	5,75

Prix du m3 : 3.14 € T.T.C évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.75 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.84 € T.T.C

Chevigny-Saint-Sauveur

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	18,16	18,16	18,64	18,64	2,64
Consommation	1,21	145,2	1,24	148,8	2,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52	2,99
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40	2,23
RODP communale	0,106	12,72	0,15	18	41,51
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,063	7,61	0,068	8,16	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18,0	15
Total H.T.		336,60		352,96	4,86
T.V.A 5,5 %		18,51		19,41	4,86
Total T.T.C		355,11		372,37	4,86

Prix du m3 : 3.10 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.86 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.94 € T.T.C

Couternon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	18,16	18,16	18,64	18,64	2,64
Consommation	1,21	145,2	1,24	148,8	2,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52	2,99
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40	2,23
RODP communale	0,114	13,68	0,085	10,20	-25,44
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,063	7,61	0,068	8,16	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18,0	15
Total H.T.		337,56		345,16	2,25
T.V.A 5,5 %		18,57		18,98	2,25
Total T.T.C		356,13		364,14	2,25

Prix du m3 : 3.03 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2010 : + 2.25 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.94 € T.T.C

Crimolois

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	18,16	18,16	18,64	18,64	2,64
Consommation	1,21	145,2	1,24	148,8	2,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52	2,99
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40	2,23
RODP communale	0,116	13,9	0,127	15,24	9,64
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,063	7,61	0,068	8,16	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18,0	15
Total H.T.		337,78		350,20	3,68
T.V.A 5,5 %		18,58		19,26	3,68
Total T.T.C		356,36		369,46	3,68

Prix du m3 : 3.08 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 3.68 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.94 € T.T.C

Daix

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Consommation	0,103	12,36	0,103	12,36	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86	3,63
Consommation	1,1795	141,54	1,2247	146,96	3,83
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,0457	5,484	0,0457	5,484	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,760	0,0497	5,96	25
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64	4,06
Collecte et transport des eaux usées	0,0988	11,856	0,1027	12,32	3,91
Traitement des eaux usées	0,8972	107,664	0,9496	113,95	5,84
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		352,88		373,73	5,91
T.V.A 5,5 %		19,41		20,56	5,91
Total T.T.C		372,29		394,29	5,91

Prix du m3 : 3.29 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.91 %

Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Délégitaire					
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86	3,63
Consommation	1,1072	132,864	1,148	137,76	3,68
RODP communale	0,29	34,8	0,29	34,8	0,00
RODP Etat	0,0014	0,168	0,0014	0,168	0
Assainissement					
Part Collectivité					
Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96	25
Part Délégitaire					
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64	4,06
Consommation	1,1090	133,08	1,156	138,72	4,24
RODP Communale	0,31	37,20	0,31	37,20	0,00
RODP Etat	0,0007	0,08	0,0007	0,08	0
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		412,17		431,39	4,66
T.V.A 5,5 %		22,67		23,73	4,66
Total T.T.C		434,84		455,11	4,66

Prix du m3 : 3.79 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.66 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.16 € T.T.C

Fénay

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Consommation	0,6740	80,88	0,6740	80,88	0
Part Déléataire					
Part fixe	54,52	54,52	55,55	55,55	1,89
Consommation	0,9843	118,12	1,0034	120,41	1,94
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,2966	35,592	0,2966	35,592	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96	
Part Déléataire					
Part fixe	22,98	22,98	23,44	23,44	2,00
Consommation	1,0978	131,74	1,1191	134,29	1,94
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	/	/	/	/	
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		486,99		499,32	2,53
T.V.A 5,5 %		26,78		27,46	6,78
Total T.T.C		513,78		526,78	2,53

Prix du m3 : 4.39 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2010 : + 2.53 %

Fontaine-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,0915	10,98	0,0915	10,98	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86	3,63
Consommation	1,181	141,72	1,2247	146,96	3,70
RDDP communale	0,15	18	0,15	18	0
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,132	15,84	0,132	15,84	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96	25
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64	4,06
Collecte et transport des eaux usées	0,0992	11,904	0,1027	12,32	3,49
Traitement des eaux usées	0,9011	108,132	0,9496	113,95	5,38
RDDP communale	0,25	30	0,25	30	
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		410,56		430,71	4,91
T.V.A 5,5 %		22,58		23,69	4,91
Total T.T.C		433,14		454,40	4,91

Prix du m3 : 3.79 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.91 %

Hauteville-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,137	16,44	0,137	16,44	0
Part Délégataire					
Part fixe	18,08	18,08	18,86	18,86	4,31
Consommation	0,183	141,96	1,2247	146,96	3,52
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,771	92,52	0,771	92,52	0
Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96	25
Part Délégataire					
Part fixe	5,30	5,30	5,52	5,52	4,15
Collecte et transport des eaux usées	0,114	13,68	0,119	14,28	4,39
Traitement des eaux usées	0,9021	108,252	0,9496	113,95	5,26
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	10,5
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15,4
Total H.T.		446,60		466,69	4,50
T.V.A 5,5 %		24,56		25,67	
Total T.T.C		471,16		492,36	4,50

Prix du m3 : 4.10 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.5 %

Longvic

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,256	30,72	0,256	30,72	0
Part Délégitaire					
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86	3,63
Consommation	0,8296	99,55	0,8626	103,21	3,68
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,04	4,8	0,04	4,8	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96	25
Part Délégitaire					
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64	4,06
Collecte et transport des eaux usées	0,1309	15,71	0,1365	16,38	4,26
Traitement des eaux usées	0,8972	107,66	0,9496	113,95	5,84
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		332,42		351,72	5,80
T.V.A 5,5 %		18,28		19,34	5,80
Total T.T.C		350,71		371,06	5,80

Prix du m3 : 3.09 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.80 %

Marsannay-la-Côte

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,26	17,26	18,1	18,1	4,87
Production	0,6035	72,42	0,6327	75,92	4,83
Distribution	0,1379	16,55	0,1446	17,35	4,83
RODP communale	0,25	30	0,25	30	0,00
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,24	5,24	5,5	5,5	4,96
Collecte et transport des eaux usées	0,142	17,04	0,149	17,88	4,93
RODP communale	0,21	25,20	0,21	25,20	0,00
Traitement des eaux usées					
CC Gevrey Chambertin exploitation	0,730	87,6	0,612	73,44	-16,16
CC Gevrey Chambertin investissements	0,243	29,16	0,245	29,4	1
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		387,52		386,44	-0,28
T.V.A 5,5 %		21,31		21,25	-0,28
Total T.T.C		408,83		407,70	-0,28

Prix du m3 : 3.40 € T.T.C → évolution par rapport au 01/01/2010 : - 0.28 %
 Prix du m3 sans la RODP : 2.91 € T.T.C

Neuilly-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	18,16	18,16	18,64	18,64	2,64
Consommation	1,21	145,2	1,24	148,8	2,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52	2,99
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40	2,23
RODP communale	0,117	14,04	0,106	12,72	-9,40
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,063	7,61	0,068	8,16	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18,0	15
Total H.T.		337,92		347,68	2,89
T.V.A 5,5 %		18,59		19,12	2,89
Total T.T.C		356,51		366,80	2,89

Prix du m3 : 3.06 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : +2.89 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.94 € T.T.C

Ouges

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Consommation	0,2363	28,356	0,2363	28,356	0
Part Délégitaire					
Part fixe	18,2	18,2	18,86	18,86	3,63
Consommation	0,8296	99,55	0,8626	103,51	3,98
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,5117	61,404	0,5117	61,404	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96	25
Part Délégitaire					
Part fixe	5,30	5,30	5,52	5,52	4,15
Collecte et transport des eaux usées	0,114	13,68	0,119	14,28	4,39
Traitement des eaux usées STEP Dijon-Longvic	0,9021	108,252	0,9496	113,95	5,26
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		385,11		404,04	4,92
T.V.A 5,5 %		21,18		22,22	
Total T.T.C		406,29		426,26	4,92

Prix du m3 : 3.55 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.92 %

Perrigny-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,26	17,26	18,10	18,10	4,87
Production	0,6035	72,42	0,6327	75,92	4,83
Distribution	0,1379	16,55	0,1446	17,35	4,83
RODP communale	0,28	33,6	0,28	33,6	0,00
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,24	5,24	5,5	5,5	4,96
Collecte et transport des eaux usées	0,142	17,04	0,149	17,88	4,93
RODP communale	0,25	30	0,25	30	0
Traitement des eaux usées					
CC Gevrey Chambertin exploitation	0,73	87,6	0,612	73,44	-16,16
CC Gevrey Chamberti investissements	0,243	29,16	0,245	29,4	1
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		395,92		394,84	-0,27
T.V.A 5,5 %		21,78		21,72	-0,27
Total T.T.C		417,70		416,56	-0,27

Prix du m3 : 3.47 € T.T.C → évolution par rapport au 01/01/2010 : - 0.27 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.91 € T.T.C

Plombières-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Délégataire					
Part fixe	18,20	18,2	18,86	18,86	3,63
Consommation	0,8545	102,54	1,016	121,92	18,90
RODP Communale	0,1648	19,78	0,1648	19,78	0,00
Assainissement					
Part Collectivité					
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,764	0,0497	5,96	25,10
Part Délégataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,64	5,64	4,06
Consommation	1,1090	133,08	1,156	138,72	4,24
RODP Communale	0,1522	18,26	0,1522	18,26	0,00
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25,00
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		347,64		381,34	9,69
T.V.A 5,5 %		19,12		20,97	
Total T.T.C		366,76		402,31	9,69

Prix du m3 : 3.35 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2010 : + 9.69 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.02 € T.T.C

Quetigny

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	18,16	18,16	18,64	18,64	2,64
Consommation	1,21	145,2	1,24	148,8	2,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52	2,99
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40	2,23
RODP communale	0,092	11,04	0,112	13,44	21,74
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,063	7,61	0,068	8,16	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18,0	15
Total H.T.		334,92		348,40	4,02
T.V.A 5,5 %		18,42		19,16	4,02
Total T.T.C		353,34		367,56	4,02

Prix du m3 : 3.06 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 4.02 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.94 € T.T.C

Sennecey-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	18,16	18,16	18,64	18,64	2,64
Consommation	1,21	145,2	1,24	148,8	2,48
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52	2,99
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,40	2,23
RODP communale	0,106	12,72	0,095	11,40	-10
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,063	7,61	0,068	8,16	7
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18,0	15
Total H.T.		336,60		346,36	3
T.V.A 5,5 %		18,51		19,05	3
Total T.T.C		355,11		365,41	3

Prix du m3 : 3.04 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 3 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.94 € T.T.C

Saint-Apollinaire

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,0762	9,14	0,0762	9,14	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,20	18,20	18,86	18,86	3,63
Consommation	1,181	141,72	1,2247	146,96	3,70
RODP Communale	0,15	18	0,15	18	0
Assainissement					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,36	5,36	5,52	5,52	2,99
Consommation	0,558	66,91	0,570	68,4	2,23
RODP Communale	0,15	18	0,15	18	0
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15
Total H.T.		365,17		379,32	3,87
T.V.A 5,5 %		20,08		20,86	3,87
Total T.T.C		385,25		400,18	3,87

Prix du m3 : 3.34 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2010 : + 3.87 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.02 € T.T.C

Talant

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Prix unitaire janvier 2011	Montant janvier 2011	Evolution %
-------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	----------------

Eau

Part Déléataire

Part fixe	18,24	18,24	18,86	18,86	3,40
Consommation	1,064	127,68	1,1001	132,01	3,39
RODP communale	0,061	7,32	0,072	8,64	18,03

Assainissement

Part Collectivité

Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0497	5,96	25
------------------------	--------	------	--------	------	----

Part Déléataire

Part fixe	5,46	5,46	5,64	5,64	3,30
Consommation	1,4043	168,516	1,4523	174,28	3,42
RODP communale	0,065	7,80	0,075	9	15,38

Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,075	9	25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,21	25,2	11
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,15	18	15

Total H.T.		385,38		406,59	5,50
T.V.A 5,5 %		21,20		22,36	5,50
Total T.T.C		406,58		428,95	5,50

Prix du m3 : 3.57 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2010 : + 5.50 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.42 € T.T.C

Notice d'information de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse



Redevances et aides de l'Agence de l'eau : *qui paie, qui est aidé ?*

> QUI EST L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'eau est un acteur public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

L'agence apporte son expertise à ces acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation. Elle met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.

> LES REDEVANCES : FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau.

Les **ménages, abonnés** aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués), paient leurs redevances via la **facture d'eau**.

Tous les habitants s'acquittent de la **redevance pour pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.



Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

Les autres usagers (industriels, artisans, agriculteurs, pêcheurs...) paient également des redevances directement à l'Agence de l'eau.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par **les comités de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux sont augmentés dans les zones de fragilité des ressources en eau. Les redevances sont encadrées par la loi, font l'objet de contrôles et leur paiement est obligatoire.



392,5 M € DE REDEVANCES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2010

Pour les ménages, les redevances représentent 12,5 % du prix du m³ d'eau potable payé sur la facture d'eau (prix moyen de l'eau 2,96 €/m³ TTC en 2008)*. Ainsi, un ménage composé de 3-4 personnes consommant 120 m³/an, dépense 30 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 3,75 € pour les redevances.

origine des redevances

7,4 %

payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**



18,6 %

payés par les collectivités (et répercutés sur le prix de l'eau) **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**



69,6 %

payés par les ménages (dont 70 % répercutés sur le prix de l'eau) **comme redevance de pollution domestique**

0,6 %

payés par les pêcheurs et propriétaires d'ouvrages de stockage et d'obstacles sur les cours d'eau **comme redevance pour la protection du milieu aquatique**



0,6 %

payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**



3,2 %

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**

* (source : enquête 2008 des services statistiques du ministère en charge de l'écologie).



UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Plus de 85 % du produit des redevances sont redistribués sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités et se partage pour le reste entre des acteurs publics ou privés et des actions de solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse et entre les communes urbaines et rurales.

interventions / aides

Solidarité envers les communes rurales :

l'Agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides représentent environ 8 % des aides versées aux collectivités.

7,5 %

aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :** zones humides et renaturation, continuité écologique des cours d'eau



58,5 %

aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau) **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**



6,5 %

aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires... **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information



18 %

aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau) **pour la restauration et la protection de la ressource en eau potable :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource



6 %

aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets**



3 %

aux exploitants agricoles **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**



0,5 %

à la solidarité internationale : accès à l'eau ou à l'assainissement de populations démunies





Exemples d'actions aidées par l'Agence de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

Pour dépolluer les eaux

- 36 stations d'épuration de plus de 2 000 EH aidées en 2010 pour leur mise aux normes européennes, dont 3 en Corse. Des plus importantes, Ajaccio (60 000 EH), aux plus petites, Gouhenans (500 EH) avec son filtre planté de roseaux.
- 28 opérations sur des secteurs sensibles à la pollution (zones de baignade, de conchyliculture).

Pour préserver les ressources en eau potable

- 31 captages prioritaires Grenelle en cours de protection et 104 ayant une zone de protection délimitée. 14 000 ha supplémentaires de surface agricole utile concernés par des mesures agro-environnementales, dont 10 000 ha aidés au titre de l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 3 766 kms de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus en 2010.
- 53 ouvrages rendus franchissables par les poissons en 2010, soit 131 ouvrages sur lesquels la continuité écologique est restaurée depuis 4 ans.
- 1 236 ha de zones humides concernés par une aide. Soit 19 400 ha préservés en 4 ans.

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 212 contrats « zéro phyto » passés en 2010, dont 165 avec les communes.
- 40 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

Pour le partage de la ressource et les économies d'eau sur les territoires en déficit

Au total, 44 plans de gestion de la ressource en cours d'élaboration, dont 3 terminés en 2010, et 19 programmes de réduction des prélèvements directs en cours qui ont permis d'économiser plus de 15 M de m³ d'eau en 2010.

Pour la gestion solidaire des eaux

39 opérations engagées par les maîtres d'ouvrages du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.



La France métropolitaine est découpée en 7 bassins hydrographiques sur lesquels interviennent les agences de l'eau.

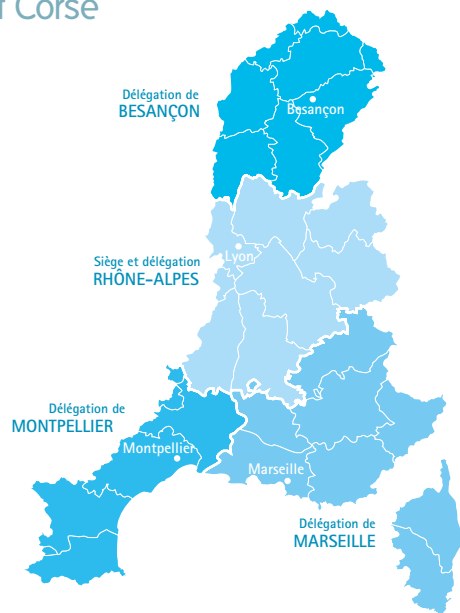
Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau pour 2015, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale de leurs interventions (aides et redevances) :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs de l'eau et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les six agences de l'eau disposent d'un statut d'établissement public et relèvent de la sphère du ministère chargé de l'écologie. Elles regroupent 1 800 collaborateurs.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient sur deux bassins, Rhône-Méditerranée et Corse.

Les bassins Rhône-Méditerranée et Corse



Bassin Rhône-Méditerranée

- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- lutter contre la pollution toxique et les pollutions diffuses
- améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- restaurer les milieux aquatiques dégradés

Le bassin Rhône-Méditerranée couvre principalement 5 régions (23 départements). Il compte également quelques communes situées dans 6 autres départements (Ariège, Aveyron, Loire, Lozère, Haute-Marne, Vosges).



Bassin de Corse

- 300 000 habitants permanents (la plus faible densité de population de la France métropolitaine)
- 4 millions de touristes chaque année
- 80 % d'emplois tertiaires ; industrie et agriculture peu développées
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- mettre aux normes les stations d'épuration
- sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- améliorer la gestion quantitative de la ressource



Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 Lyon cedex 07
Téléphone : 04 72 71 26 00

Pour en savoir plus : www.eaurmc.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



www.lesagencesdeleau.fr